

# Un Savoyard sur le siège de Lyon au XIIIe siècle : Philippe de Savoie

Bruno Galland

#### Résumé

Bruno Galland, Un Savoyard sur le siège de Lyon au XIIIe siècle, Philippe de Savoie. — Bibliothèque de l'École des chartes, t. 146, 1988, p. 31-67.

Philippe de Savoie, qui succéda comme comte à son frère Pierre en 1268, avait été, auparavant et pendant vingt-deux ans, archevêque de Lyon. Il fut nommé à ce poste en 1245 par Innocent IV, dont il assurait la protection à l'occasion du concile, en remplacement de l'archevêque Aymeric, qui démissionna de ses fonctions par opposition à la politique pontificale (ce départ fut peut-être sollicité par le pape). Sans avoir reçu les ordres majeurs, Philippe cumula l'archevêché de Lyon, l'évêché de Valence, le décanat de Vienne, la prévôté de Bruges et divers autres bénéfices en Flandre et en Angleterre.

L'indépendance dont jouissait alors Lyon, sa position privilégiée entre la France et l'Empire, permirent à Philippe de jouer un rôle politique réel. Son épiscopat coïncide avec un renforcement sensible des liens entre Lyon et l'Angleterre : on trouve à la cour d'Henri III plusieurs importants chanoines ou bourgeois de Lyon ; Philippe figure aussi parmi les proches d'Henri III, il participe aux négociations franco-anglaises de 1247 ou à celles sur l'octroi du royaume de Sicile au prince Edmond. Localement, il est très présent en Dauphiné, où il possède des seigneuries, et, au sein du chapitre cathédral de Lyon, il s'appuie sur des chanoines dauphinois. Il prépare aussi la réunion de la seigneurie de Bâgé au comté de Savoie.

En 1267, alors que Philippe se heurte, depuis quelques années, à l'hostilité des papes Urbain IV et Clément IV, il abandonne l'Eglise pour se marier et recueillir la succession de son frère.

#### Citer ce document / Cite this document :

Galland Bruno. Un Savoyard sur le siège de Lyon au XIIIe siècle : Philippe de Savoie. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1988, tome 146, livraison 1. pp. 31-67;

doi: https://doi.org/10.3406/bec.1988.450490

https://www.persee.fr/doc/bec\_0373-6237\_1988\_num\_146\_1\_450490

Fichier pdf généré le 17/04/2018



## UN SAVOYARD SUR LE SIÈGE DE LYON AU XIII: SIÈCLE, PHILIPPE DE SAVOIE

## par Bruno GALLAND

En 1268, lorsque mourut Pierre, comte de Savoie, son frère cadet Philippe lui succéda. A l'heure d'accéder à cette dignité, Philippe avait derrière lui une carrière déjà riche, ayant été, de 1245 à 1267, archevêque de Lyon. La situation politique de cette ville était alors remarquable, puisqu'elle jouissait d'une indépendance de fait entre la France et l'Empire. La présence à l'archevêché de Lyon d'un cadet de Savoie, alors même que cette maison jouait un rôle fondamental sur la scène politique et consolidait sa situation locale, mérite donc qu'on s'y arrête : c'est pourquoi, en laissant ici de côté le rôle de Philippe à Lyon même et son activité religieuse 1, on essayera d'analyser la place que sa position à Lyon lui permit d'occuper sur l'échiquier politique.

## I. LA NOMINATION DE PHILIPPE À LYON : L'HOMME DU PAPE.

En 1193, l'archevêque de Lyon (c'était alors l'Anglais Jean Bellesmains) écrivait à son ami l'évêque de Glasgow : « Ce siège épiscopal... possède la juridiction la plus étendue..., tant en-deçà des limites de l'Empire que de celles du royaume de France, parce que son ressort propre est partagé entre les deux pays. Nous ne croyons pas qu'on trouve facilement une autre Église qui jouisse d'une aussi grande liberté des deux côtés à la fois » <sup>2</sup>. Ce texte, souvent cité, résume parfaitement une situation privilégiée.

- 1. Bruno Galland, Les archevêques de Lyon de la Bulle d'or aux Philippines, 1157-1308, dans École nationale des chartes, Positions des thèses... 1987, p. 105-113. Voir aussi : Jules Chevalier, Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au Moyen Age (Guillaume et Philippe de Savoie), 1226 à 1267, Paris, 1889.
- 2. Claude Ménestrier, Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon, Lyon, 1696, preuves, p. XX.

La totalité de la ville, ainsi que la rive gauche de la Saône et du Rhône, relevait nominalement de l'Empire : situation confirmée, en 1157, dans la bulle d'or accordée à l'archevêque par l'empereur Frédéric Barberousse 3. Mais aucun des successeurs de Frédéric à l'Empire ne s'était réellement intéressé à Lyon, qui était, en revanche, ouverte à l'influence française : en effet, les quatre évêchés suffragants de la province ecclésiastique de Lyon (Mâcon, Langres, Chalon et Autun), mais surtout la moitié occidentale du diocèse, se trouvaient en territoire français. Il en allait de même pour la plupart des possessions temporelles de l'Église, et d'abord le « comté de Lyon » sur lequel l'archevêque exerçait son autorité, et qui, borné à l'est par le cours du Rhône et de la Saône (qu'il ne franchissait que pour englober quelques possessions en Dombes), à l'ouest par une ligne Chamousset-Grézieu-Saint-Chamond, s'étendait d'Anse, au nord, à Condrieu, au sud. Cette influence française s'était trouvée renforcée, depuis la fin du XIIe siècle, par la personnalité de l'archevêque Renaud de Forez (1193-1226), issu d'une famille vassale du roi de France, qui avait entretenu de bonnes et régulières relations avec Philippe Auguste, puis avec Louis VIII. Mais, après la mort de Renaud, l'activité dissipée de son successeur Robert de la Tour, et l'effacement politique des archevêques Raoul de la Roche et Aymeric Guerry avaient relâché ces liens 4.

Lyon se trouvait ainsi réellement indépendante, tant à l'égard de l'empereur, son souverain théorique, que du roi de France.

Localement, depuis que le comte de Forez, par un accord conclu en 1173 avec l'archevêque, avait renoncé à ses prétentions sur la ville et que les seigneurs de Beaujeu, découragés par Renaud de Forez, avaient déplacé leurs ambitions vers le nord, l'indépendance de Lyon n'était plus menacée; mais l'archevêque, qui avait été, jusqu'à la mort de Renaud de Forez, un acteur déterminant de la politique locale, ne jouait plus désormais de rôle significatif. Quant au Dauphiné et aux régions situées à l'est de la ville, en terre d'Empire, ils n'avaient jamais véritablement intéressé les archevêques 5.

Cette indépendance et la proximité française 6 déterminèrent le pape

- 3. Texte de cette bulle dans les M.G.H., DD, t. X, vol. 1, nº 192, p. 321.
- 4. B. Galland, op. cit.
- 5. Il faut cependant rappeler, car c'est un fait trop souvent négligé, que Renaud de Forez exerça la tutelle du jeune André Dauphin (dit aussi Guigues VI), et celle d'Artaud IV de Roussillon.
- 6. Le pape avait songé un temps à s'établir à Reims: Élie Berger, Saint Louis et Innocent IV, étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège, Paris, 1893, p. 28. La proximité française fut un élément déterminant du choix d'Innocent. Les chroniqueurs du XIIIe siècle ne s'y sont pas trompés; pour eux, Innocent IV s'installait en France: « Domnus Innocentius papa IV timore imperatoris Frederici fugit ad terras regis Francie, et curiam et sedem suam fecit apud Lugdunum » (Annales Parmenses majores, dans M. G. H., SS, t. XVIII, p. 670).

Innocent IV lorsque, en 1244, fuyant Frédéric II et cherchant une ville où convoquer un concile pour condamner l'empereur, il résolut de s'établir à Lyon 7. Il y arriva le 2 décembre 1244, et s'installa dans les bâtiments du chapitre de Saint-Just, situés un peu en dehors de la ville et plus faciles à défendre 8.

Mais le pape rencontra bientôt, à Lyon même, des oppositions qui rendirent son séjour difficile. Comme il voulait pourvoir certaines prébendes vacantes du chapitre cathédral sans consulter les chanoines, ces derniers s'y opposèrent avec vigueur, déclarant même que, si les protégés d'Innocent venaient à Lyon, on n'empêcherait pas les bourgeois de les jeter dans le Rhône. Quoique l'anecdote soit rapportée par Mathieu Paris 9, toujours hostile à la cour pontificale, il n'y a pas lieu de la suspecter; on sait, en effet, par d'autres sources, que le chapitre savait faire respecter ses prérogatives; ainsi, quelque temps plus tôt, les chanoines s'étaient rendus en armes au palais de l'archevêque Aymeric, pour protester contre l'exécution d'un de leurs clercs par les officiers de l'archevêque 10. De surcroît, le pape semble s'être heurté également aux bourgeois 11.

Innocent IV avait donc besoin de consolider sa position à Lyon. Or, dans son entourage, et depuis son départ de l'Italie, un homme assurait particulièrement sa protection: l'évêque de Valence, Philippe de Savoie. Innocent IV l'avait d'abord choisi pour diriger la fuite vers Lyon 12: ainsi était-il sûr que le comte de Savoie, en dépit de sa politique souvent bienveillante pour l'empereur 13, ne refuserait pas le passage des Alpes au cortège pontifical. Les origines de Philippe, et la nécessité de se concilier une des plus importantes familles de la région, avaient ensuite déterminé le pape à lui confier sa garde et la sécurité du concile 14. C'est donc tout naturellement qu'en juillet 1245, lorsque survint la démission de l'archevêque de Lyon alors en fonction, Aymeric Guerry, Innocent IV choisit Philippe de Savoie pour lui succéder.

- 7. Sur ces événements, É. Berger, op. cit., p. 13-28.
- 8. Ibid., p. 32.
- 9. Mathieu Paris, Chronica majora, éd. H. R. Luard, Londres, 1872-1883 (Rerum Britannicarum Medii Aevi scriptores), t. VI, p. 418.
- 10. Rapporté par une enquête de 1279 sur la juridiction ecclésiastique à Lyon : Arch. dép. Rhône, 10 G 661, fol. 8, 9, 10, 12.
- 11. Un citoyen de Lyon trancha la main de l'huissier pontifical qui refusait de l'introduire auprès du pape pour présenter une supplique (Mathieu Paris, op. cit., t. VI, p. 418).
- 12. « Philippus electus Lugdunensis per multa viarum discrimina et hostium pericula et insidias dominum papam Innocentium IV a facie Fretherici fugientem duxit salvo Lugdunum » (Mathieu Paris, op. cit., p. 444). En réalité, Philippe n'était pas encore élu de Lyon.
- 13. Sur cette politique, voir Émile Jordan, L'Allemagne et l'Italie aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, Paris, 1939 (Histoire générale dir. G. Glotz, t. IV, première partie), p. 276.
  - 14. Mathieu Paris, op. cit., t. VI, p. 426.

La famille de Savoie s'intéressait à Lyon, quoique d'assez loin, depuis quelques années déjà. Dès 1230, Pierre de Savoie (le futur comte) avait sollicité un bénéfice du chapitre cathédral; mais les chanoines avaient refusé cette demande, encourant ainsi l'excommunication de Grégoire IX 15. Surtout, en 1234, lorsque le chapitre dut pourvoir l'archevêché rendu vacant par la mort de l'archevêque Robert de la Tour, une minorité de chanoines porta ses suffrages sur Guillaume de Savoie, alors procureur de l'évêché de Valence: mais cette élection n'eut pas de suite, car le pape Grégoire IX, chargé d'arbitrer entre Guillaume et son rival (l'archidiacre Guy de la Tour, élu de la majorité), préféra débouter les deux candidats 16.

Aucun membre de la famille de Savoie ne s'était donc encore implanté à Lyon lorsque, en 1239, on voit l'archevêque Aymeric Guerry, informé que les membres de son chapitre cathédral « avaient donné satisfaction à Philippe de Savoie », lever l'excommunication qu'ils avaient encourue 17. C'est là la première apparition de Philippe à Lyon. Que réclamait-il alors? Sans doute un bénéfice, comme son frère Pierre neuf ans plus tôt; peut-être même s'agissait-il d'une prébende au sein du chapitre; en tout cas, il en possédait une, de façon certaine, en 1243 18.

Né à Aiguebelle en 1207 <sup>19</sup>, Philippe était le septième fils du comte Thomas et de Marguerite de Genève <sup>20</sup>. Son frère aîné, Amédée IV, succéda en 1233 à son père comme comte et marquis de Savoie ; un autre de ses frères, Thomas, par son mariage avec Jeanne de Flandre, devint comte de Flandre ; mais Philippe, comme ses frères Guillaume, Pierre et Boniface, fit carrière dans l'Église.

Cependant, alors que Guillaume, déjà doyen de Vienne, obtenait en 1225 l'administration de l'évêché de Valence; que Pierre, né en 1203, était chanoine de Lausanne en 1226, prévôt d'Aoste et de Genève en 1229, et, avant de quitter l'Église pour se marier, administrateur de l'évêché de Lausanne; que Boniface, successeur de Pierre à Lausanne en 1231, recevait par sur-

- 15. Marie-Claude Guigue, Cartulaire lyonnais, Lyon, 1885-1893, t. II, nº 259.
- 16. Ibid., nº 293.
- 17. Ibid., nº 348.
- 18. Jean Beyssac, Les membres de la maison de Savoie au chapitre de Lyon, Lyon, 1911, p. 15, note que Philippe apparaît en mars 1243 comme obéancier, ce qui semble indiquer qu'il appartient au chapitre depuis déjà quelques années. Il est donc plausible que le différend de 1239 ait porté sur l'attribution d'une prébende.
  - 19. J. Beyssac, Les chanoines de l'Église de Lyon, Lyon, 1914, p. 52.
- 20. Voir l'arbre généalogique établi par Johann Wurstemberger, Peter der Zweite, Graf von Savoyen, Berne, 1858, t. IV, Probationes historiae Petri secundi, p. 378-379. Le prénom de la mère de Philippe est discuté: certains historiens l'appellent Béatrice. De même, on est mal renseigné sur la date de sa mort: 1236 ou 1257 (Pierre Duparc, Le comté de Genève, IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Genève, 1955 [Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. 39], p. 145).

croît, en 1232, l'évêché de Belley grâce à la faveur de Grégoire IX, il faut attendre 1239 pour voir Philippe pourvu de deux dignités importantes, celles de primicier de Metz et de prévôt de Saint-Donatien de Bruges <sup>21</sup>, cette dernière dignité étant due évidemment à la présence de Thomas comme comte de Flandre. Il possédait aussi des bénéfices en Angleterre <sup>22</sup>.

Philippe essaya ensuite de s'imposer à l'évêché de Lausanne, que Boniface avait résigné en 1239. Mais, après une guerre ouverte, et malgré l'aide militaire apportée par son frère Pierre de Savoie, il dut s'effacer, en 1240, devant son rival, le chantre Jean de Cossonay <sup>23</sup>.

Heureusement pour Philippe, la mort de Guillaume de Savoie, qui survint au même moment, libéra plusieurs bénéfices. Philippe succéda à son frère défunt comme doyen de Vienne. Surtout, dès mai 1240, les chanoines de Valence le portèrent à l'épiscopat <sup>24</sup>. Toutefois, comme Philippe, pas plus que son frère et prédécesseur, n'avait reçu les ordres majeurs, il ne porta jamais, dans cette nouvelle dignité, que le titre de procureur ou d'élu.

Cependant, l'évêché de Valence ne suffit certainement pas longtemps à son ambition, surtout après l'élévation de Boniface à l'archevêché de Cantorbéry. Est-ce pour se préparer, lui aussi, à de plus hautes responsabilités, qu'il demanda, en mai 1244, l'autorisation de résigner son évêché en raison, disait-il, des affaires importantes qui l'occupaient ailleurs? Innocent IV ne fit aucune difficulté à accepter ce départ <sup>25</sup>, mais Philippe se ravisa et conserva l'évêché <sup>26</sup>. C'est alors que le départ pontifical pour Lyon lui permit de s'imposer comme protecteur du pape, et d'obtenir enfin sa nomination comme archevêque de Lyon.

Comme il a été signalé, cette nomination ne fut possible que grâce à la démission de l'archevêque-titulaire. La manière dont Mathieu Paris rapporte cette démission (« Archiepiscopus Lugdunensis, vir sine querela et pacificus, et jam vergens in etatem senilem et valitudinariam, omnia in manu domini

- 21. Ulysse Chevalier, Regeste dauphinois, Vienne, 1913-1926, nº 7687. J. Beyssac, Les chanoines..., p. 52.
- 22. Mathieu Paris parle des « uberrimos redditus quos in Anglia et Flandria [Philippus] possederat » (Chronica majora, t. IV, p. 425-426).
- 23. Le récit de l'élection de Philippe à Lausanne fait l'objet d'un chapitre très complet de J. Wurstemberger, op. cit., t. I, p. 147. Pièces justificatives : ibid., t. IV, n° 130 s.
- 24. Rappelé par la lettre de Grégoire IX du 1<sup>er</sup> juin 1240 (Lucien Auvray, Registres de Grégoire IX, Rome, 1896-1955 [Registres pontificaux publiés par l'École française de Rome], n° 5213).
- 25. U. Chevalier, Regeste..., n° 8067. É. Berger, Registres d'Innocent IV, Rome, 1884-1921 (Registres pontificaux publiés par l'École française de Rome), n° 659.
- 26. Il agit comme évêque élu de Valence à Romans, les 16 et 22 février 1254 (U. Chevalier, Regeste..., nº 8129, 8132).

pape resignavit » <sup>27</sup>) a incité nombre d'historiens <sup>28</sup> à considérer qu'Aymeric, bon vieillard dévoué à Innocent IV, était parti de lui-même en raison de son grand âge, qui ne lui permettait pas de faire face aux fatigues du séjour pontifical. Ce serait donc par une heureuse coïncidence que le siège de Lyon se serait trouvé libre précisément au moment où Innocent IV avait besoin de renforcer sa position et où se trouvait sur place un ambitieux en quête d'un bénéfice important. Pourtant, si Aymeric n'était certainement plus très jeune, il faut observer que, d'après ses biographes, il ne mourut qu'en 1257 <sup>29</sup>: l'âge ne paraît donc pas justifier de façon décisive son départ. Quand même cette date serait suspecte, d'autres relations semblent indiquer qu'Aymeric ne partit pas le cœur très léger.

C'est d'abord le témoignage de Mathieu de Westminster <sup>30</sup>, pour qui Aymeric « ne voulut pas détruire son Église pour engraisser le pape », et ne supportait pas de voir que, Innocent étant venu à Lyon pour semer le désordre dans la chrétienté, l'Église de Lyon se retrouvait grevée de frais. Il aurait alors voulu décharger sa responsabilité en résignant ses fonctions. Ce récit est très vraisemblable lorsqu'on connaît la personnalité d'Aymeric. Ce prélat, choisi en 1237 par le chapitre de Lyon (qui entendait ainsi être agréable à Grégoire IX, dont Aymeric avait reçu plusieurs missions), avait consacré son pontificat à la reprise en main spirituelle d'un diocèse jusque-là fort négligé : cette tâche était loin d'être terminée <sup>31</sup>. L'arrivée d'Innocent IV compromettait une entreprise déjà fragile.

Une autre source jette sur le départ d'Aymeric, et donc sur la nomination de Philippe, une lueur encore différente; les Annales Dunstaplenses 32, dont le récit est généralement écarté sans considération parce que, au premier abord, il semble fourmiller d'erreurs, indiquent : « Eodem anno [1244], circa festum sancti Andree, venit papa Innocencius quartus per multas tribulationes apud civitatem Leonas, auxilio Baldewini de Sauveye, qui fuit electus in archiepiscopum illius civitatis; quem statim cassavit ». Il y a certes plusieurs confusions: il n'y a pas de Baudouin dans la famille de Savoie et, si c'est là une erreur matérielle pour Boniface, c'est de toute manière Philippe que le pape nomma à Lyon, et il ne le démit pas aussitôt. Mais derrière ces erreurs, que constate-t-on? L'annaliste a retenu que le pape était arrivé à Lyon vers la fin de novembre: Innocent y était le 2 décembre; cette arrivée s'est faite grâce aux Savoie: c'est exact; un membre

- 27. Mathieu Paris, op. cit., t. IV, p. 429.
- 28. Ainsi É. Berger, op. cit., p. 82.
- 29. Texte cité dans Gallia christiana, t. IV, col. 142.
- 30. Mathieu de Westminster, Flores Historiarum, dans M. G. H., SS, t. XXVIII, p. 471.
- 31. Ainsi, Aymeric n'avait pas encore réussi à réformer l'abbaye de Savigny; de même, il s'était récemment heurté au chapitre cathédral (B. Galland, Les archevêques de Lyon..., p. 109).
  - 32. M.G.H., SS, t. XXVII, p. 510.

de cette famille fut nommé à l'archevêché de Lyon : c'est également vrai ; enfin, un archevêque de Lyon fut « cassé ». Plutôt que de rejeter entièrement cette dernière affirmation, alors que tout le reste semble indiquer que l'annaliste n'était pas si mal informé, ne peut-on penser qu'elle serait l'écho déformé du départ d'Aymeric ? Sans avoir été renvoyé, Aymeric aurait été incité au départ par le pape, ou par son entourage.

Peut-on pousser plus loin l'hypothèse? Il est possible que, avant même le départ d'Innocent IV, Philippe de Savoie, déjà chanoine de Lyon, et qui savait qu'une partie du chapitre avait, dix ans plus tôt, élu son frère Guillaume, ait entrevu la possibilité de prendre la place d'Aymeric, ce qui lui assurait la promotion souhaitée tout en offrant au pape une protection très sûre.

Quoi qu'il en soit de ce dernier point, il semble donc que le départ d'Aymeric, loin d'être dû seulement à la fatigue du prélat, trouve son explication, d'une part, dans l'opposition d'Aymeric à la politique pontificale, d'autre part, et c'est là ce qui nous intéresse, dans la volonté manifestée par le pape, et sans doute par Philippe, d'obtenir la libération du siège. Aymeric Guerry, écœuré par les conséquences pour son Église de la présence d'Innocent IV, trop âgé pour pouvoir y réagir efficacement, et sentant de surcroît que le pape guettait son départ, décida à contrecœur, sitôt achevé le concile, de résigner ses fonctions.

La résignation d'Aymeric fut suivie sans tarder de la nomination de Philippe <sup>33</sup>. En même temps, Innocent IV s'assurait un autre évêché des marges de l'Empire, en pourvoyant d'autorité le siège de Besançon <sup>34</sup>.

A bien des égards, le nouvel archevêque de Lyon se distinguait de ses prédécesseurs, et d'abord pour n'avoir pas reçu les ordres majeurs. Aussi ne fut-il jamais consacré, et ne porta-t-il dans sa titulature que le titre d'élu : « Philippus, divina miseratione prime Lugdunensis ecclesie electus ». C'était évidemment une atteinte au prestige de son siège. On le voit bien dans un acte de novembre 1260, lorsque Béatrice de Provence, la sœur de Philippe, donne aux Hospitaliers le château et la seigneurie des Échelles. L'élu de Lyon, présent, souscrit après les archevêques de Vienne et d'Embrun, mais aussi après l'évêque de Senez 35.

Les Lyonnais ne s'y trompaient pas non plus. Lorsqu'on voit, en 1279, les témoins d'une enquête sur la juridiction du chapitre cathédral à Lyon raconter des événements qui se sont produits sous le pontificat de Philippe, celui-ci est toujours qualifié d'élu, jamais d'archevêque 36 : l'absence de

- 33. Son premier acte en qualité d'«élu» date de septembre 1245 (Arch. dép. Rhône, 3 H 28).
- 34. Roland Fiétier, La cité de Besançon de la fin du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, Paris-Lille, 1978, p. 897-898.
- 35. Joseph Delaville Le Roulx, Cartulaire général de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Paris, 1894-1906, t. II, nº 2965.
  - 36. Arch. dép. Rhône, 10 G 661, fol. 4: «tempore domini Philippi comitis Sabaudie,

toute confusion paraît bien indiquer que les diocésains de Philippe percevaient la différence. Celle-ci leur était rendue certainement plus sensible par l'incapacité de Philippe à tenir, dans les cérémonies religieuses, le rôle normalement dévolu dans la liturgie à l'archevêque, mais réservé à un prêtre.

Certes, au début du pontificat de Philippe, cette insuffisance fut compensée par le séjour à Lyon d'Innocent IV et de nombreux prélats, qui pouvaient assurer la présidence des cérémonies. La présence du pape à Lyon lui transféra d'ailleurs une partie du rôle ordinairement tenu par les archevêques. On voit ainsi Innocent IV consacrer le maître-autel de la cathédrale Saint-Jean <sup>37</sup>, dont il favorisa la construction par l'octroi d'indulgences <sup>38</sup>. Il prit également sous sa protection les frères du pont du Rhône <sup>39</sup>, et, au moment de quitter la ville, combla les Lyonnais de privilèges <sup>40</sup>.

Il n'en demeure pas moins que la présence à Lyon d'un archevêque qui n'était même pas sous-diacre, quelques années après que le chapitre ait exigé la prêtrise pour son doyen 11, était préjudiciable à la réputation du siège et à l'autorité de son titulaire.

Cependant, lorsque Mathieu Paris relate la nomination de Philippe à Lyon, il est moins choqué de ce que Philippe n'ait pas reçu les ordres majeurs que des nombreux bénéfices qu'il cumule. Philippe conserva en effet la prévôté de Bruges, le décanat de Vienne, l'évêché de Valence et les divers bénéfices qu'il possédait en Flandre et en Angleterre. Cette dispense lui fut octroyée par le pape dès sa nomination 42. L'autorisation de posséder plusieurs bénéfices était alors largement accordée par Innocent IV, et son abus était régulièrement dénoncé. Dans bien des cas, cependant, on pouvait excuser la pluralité des bénéfices par le faible revenu de chacun d'entre eux 43; mais cette raison ne valait naturellement rien dans le cas de Philippe de Savoie. Le plus surprenant était de le voir conserver les bénéfices qu'il pos-

quondam electi Lugdunensis » ; fol. 9 : « tempore domini electi Lugdunensis » ; dans ces deux cas, le témoin est un citoyen de Lyon. Ne sont pas citées ici les dépositions des chanoines et des archiprêtres : il est normal qu'eux n'aient pas commis de confusion.

- 37. É. Berger, Registres d'Innocent IV, nº 2568-2569.
- 38. Lucien Bégule, Monographie de la cathédrale de Lyon, Lyon, 1880, p. 43, n. 288.
- 39. É. Berger, op. cit., nº 2607.
- 40. Jean-Baptiste Martin, Conciles et bullaires du diocèse de Lyon, Lyon, 1905, nº 1224, nº 1236-1271.
- 41. En 1239, sous l'influence de l'archevêque réformateur Aymeric (M.-C. Guigue, Obituarium Lugdunensis ecclesiae, Lyon, 1867, p. 217).
- 42. « Qui tantam a domino papa meruit obtinere dispensationem, ut, archiepiscopatus retenta cum suis comodis potestate, episcopatus Balentini proventus perciperet uberrimorumque reddituum quos in Anglia et Flandria possederat... libere ac licenter asportaret et preposituram Brugensem optineret » (Mathieu Paris, op. cit., t. IV, p. 425-426).
- 43. Sur la pluralité des bénéfices sous Innocent IV : É. Berger, Saint Louis et Innocent IV, p. 286-291.

sédait à Lyon avant son accession au pontificat. Cette faveur suscita certainement bien des oppositions, mais Innocent IV la confirma en 1247, en autorisant Philippe à conserver pendant encore cinq ans les bénéfices qui appartenaient à l'Église de Lyon et qu'il détenait lors de sa nomination <sup>44</sup>. L'année suivante, l'archevêque demanda, et obtint, la possession d'un bénéfice supplémentaire <sup>45</sup>.

Pour justifier semblables privilèges, Johann Wurstemberger a supposé qu'Innocent IV ne laissa ces revenus à Philippe que pour le dédommager des frais auxquels l'entraîna le concile 46. Il est vrai que ces dépenses furent considérables : par exemple l'archevêque dépensa 3000 marcs d'argent à l'occasion du départ d'Innocent, en 1251 47. Cependant, la faveur dont bénéficia Philippe doit d'abord s'expliquer par l'ascendant qu'il exerçait sur le pape en assurant sa protection, tâche d'autant plus importante qu'Innocent IV, durant son séjour à Lyon, fut l'objet de plusieurs tentatives d'assassinat 48.

Si le souverain pontife avait choisi la protection de Philippe dès son départ de Gênes, c'était moins en raison des qualités de l'évêque de Valence que pour éviter de voir la famille de Savoie se déclarer ouvertement contre lui. Mathieu Paris ne s'y trompait pas : « [Philippe de Savoie] devint comme le chef de l'armée pontificale et le gardien de la sécurité du concile de Lyon, surtout en raison de son illustre origine 49 ». Mais ces responsabilités permirent à Philippe de prendre sur le pape une influence que chacun connaissait. En 1250, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou demandèrent à Innocent d'absoudre Frédéric II afin qu'il prête secours à Louis IX prisonnier en Terre-Sainte ; ils ajoutèrent que « si l'élu de Lyon et son frère l'archevêque de Cantorbéry, en qui le pape avait toute confiance, s'y opposaient, toute la France se lèverait contre eux » 50.

Mathieu Paris, il est vrai hostile aux Savoie, prétend qu'Innocent se plaignait d'être ainsi lié à Philippe et à son frère 51. Le chroniqueur raconte

- 44. É. Berger, Registres..., nº 3128.
- 45. *Ibid.*, n° 3766. Cependant, en 1251, c'est-à-dire un an avant l'expiration du privilège à lui concédé par Innocent IV en 1247, Philippe de Savoie confirma un statut du chapitre cathédral prescrivant à tout chanoine élevé à l'épiscopat d'abandonner aussitôt les bénéfices qu'il détenait de l'Église de Lyon. Il annonçait ainsi son intention de ne pas solliciter de renouvellement de son privilège, et apaisait les inquiétudes du chapitre (Arch. nat., P 1367², n° 1583).
  - 46. J. Wurstemberger, Peter der Zweite..., t. I, p. 287.
  - 47. Mathieu Paris, op. cit., t. V, p. 248.
  - 48. É. Berger, Saint Louis et Innocent IV, p. 95.
  - 49. Mathieu Paris, op. cit., t. IV, p. 426.
  - 50. Ibid., t. V, p. 175.
- 51. « Frequenter etiam conquestus est papa quod adeo, dum Lugduni morabatur, obligatus extitit voluntati archiepiscopi Cantuariensis et electi Lugdunensis... » (ibid., t. V, p. 226).

même que, le pape ayant nommé un de ses favoris à une prébende à Lyon, celui-ci fut noyé dans la nuit ; mais que le pape, de peur de Philippe, n'osa rien dire 52. Le récit est ambigu : l'archevêque avait-il dans cet assassinat une responsabilité que le pape n'osa pas révéler? Il est plus probable que, innocent de ce crime, il en soupçonna les Lyonnais. On se souvient d'ail-leurs que les chanoines avaient très précisément menacé le pape, s'il essayait de placer ses favoris, de voir ces derniers jetés dans le Rhône par les citoyens. Philippe de Savoie aurait donc préféré étouffer un scandale qui risquait de dégénérer, et le pape, craignant de mécontenter son protecteur, aurait gardé le silence.

Au reste, la faveur pontificale pour Philippe paraît bien avoir été quelque peu contrainte. En dehors des dispenses pour pluralité de bénéfice, certaines d'ailleurs demandées par Philippe <sup>53</sup>, Innocent IV ne le gratifia spontanément d'aucun privilège <sup>54</sup>. Après son départ de Lyon (Philippe l'accompagna jusqu'à Carpentras <sup>55</sup>) le pape, n'ayant plus besoin de ses services, oublia son protecteur et ne lui accorda plus rien <sup>56</sup>. Il semble donc que les réserves d'Innocent à l'égard de l'archevêque de Lyon ne soient pas fondées sur la seule partialité de Mathieu Paris.

Les menaces d'Alphonse de Poitiers et de Charles d'Anjou à l'égard de Philippe nous rappellent que la faveur d'Innocent IV n'apportait pas à l'archevêque que des avantages. Le pape s'était vite rendu impopulaire auprès du clergé de France : son acharnement contre l'empereur, ses efforts pour accorder des bénéfices à son entourage, enfin le luxe étalé par la cour pontificale, expliquent cette hostilité <sup>57</sup>. Membre éminent de l'entourage d'Inno-

<sup>52.</sup> Ibid.

<sup>53.</sup> La sollicitation de Philippe est signalée au moins une fois : É. Berger, Registres..., n° 3766.

<sup>54.</sup> C'est sur la demande expresse de Philippe qu'Innocent, le 8 avril 1248, accorda à Guillaume de la Poype, chanoine de Lyon, une dispense pour posséder deux bénéfices (É. Berger, op. cit., n° 3844). C'est encore sur l'intervention de Philippe qu'il concéda deux privilèges à Guillaume de Saint-Maur (ibid., n° 3188 et 3228). On peut considérer comme une faveur pontificale aux Savoie le fait que Philippe ait été chargé d'accorder une dispense demandée par Béatrice de Provence (U. Chevalier, Regeste, n° 8297; É. Berger, op. cit., n° 2401).

<sup>55.</sup> É. Berger, Saint Louis et Innocent IV, p. 368.

<sup>56.</sup> Il lui écrivit le 3 septembre 1253, non pour lui accorder un privilège, mais pour faire recevoir un clerc comme chanoine de Valence (É. Berger, Registres..., n° 7658); et, le 21 mai 1254, pour l'autoriser à recevoir la résignation de l'évêque de Genève (ibid., n° 7510-7511). J. Chevalier, Quarante années de l'histoire des évêques de Valence..., p. 87, considère que l'intervention de Philippe de Savoie dans les négociations pour l'octroi du royaume de Sicile au prince Edmond d'Angleterre (voir infra) était due, en partie, à l'amitié que lui conservait Innocent IV. Je pense plutôt que Philippe ne fut choisi comme négociateur qu'en raison des liens qui l'unissaient au roi d'Angleterre.

<sup>57.</sup> É. Berger, Saint Louis et Innocent IV, p. 267-300.

cent, Philippe de Savoie la subissait également. Le clergé de son diocèse ne devait guère apprécier cet archevêque, ni ordonné, ni consacré, mais qui protégeait et conseillait un pape à la politique controversée.

## II. FAMILLE ET POLITIQUE.

Les origines familiales de Philippe, qui avaient commandé son choix par Innocent IV, sont également déterminantes pour comprendre ses relations avec les souverains et les seigneurs locaux. On ne saurait étudier Philippe en dehors de sa famille.

Depuis la mort du comte Thomas, en 1233, Amédée IV avait pris les rênes du comté de Savoie. Bien des choses l'éloignaient de son frère Philippe, à commencer par son alliance de plus en plus nette avec Frédéric II. Si, en 1245, Amédée céda le passage des Alpes à Innocent IV, l'année suivante, l'empereur le désigna comme arbitre du conflit qu'il avait avec Boniface de Montferrat <sup>58</sup>. Cette évolution d'Amédée IV fut confirmée lorsque, en 1247, Frédéric envisagea de se rendre à Lyon : cette expédition parut assez vite destinée à faire violence à Innocent et à son entourage. Quoique Philippe et Boniface de Savoie figurassent en bonne place dans celui-ci, Amédée IV assura le passage libre à l'empereur ; en contrepartie, Frédéric lui accorda pour sa fille Béatrice la main de son bâtard Manfred <sup>59</sup>. L'expédition de Lyon fut annulée par suite de la révolte de Parme, mais Frédéric, en 1248, chargea Amédée de négocier en son nom avec Innocent IV <sup>60</sup>.

Une autre raison explique l'absence totale de relations entre Philippe et Amédée IV. Comme son frère Pierre, l'élu de Lyon réclamait au comte de Savoie une partie de l'héritage de leur père Thomas. Dès 1242, Amédée avait accordé à Philippe, en compensation, une rente annuelle de 100 marcs d'argent, mais il cessa bien vite de la payer, de même qu'il ne régla jamais les 700 l.v. avec lesquelles Philippe avait racheté le château de Saint-Symphorien-d'Ozon engagé par son père 61. Amédée désira peut-être régler ce contentieux 62, mais sa mort, en 1253, ne le lui permit pas. Il laissait un fils très jeune, Boniface, dont la tutelle était confiée au cadet de Savoie, Thomas, ancien comte de Flandre.

Avec celui-ci, les relations de Philippe furent meilleures. Il n'est guère

<sup>58.</sup> Domenico Carutti, Regesta comitum Sabaudiae marchionum Italiae ab ultima stirpis origine ad annum MCCLIII, Turin, 1889, nº DCCLII.

<sup>59.</sup> Ibid., nº DCCLXVII.

<sup>60.</sup> Ibid., no DCCXC.

<sup>61.</sup> Rappelé dans le règlement du 16 février 1255 (J. Wurstemberger, op. cit., t. IV, n° 387).

<sup>62.</sup> Cette intention est affirmée ibid.

douteux que c'est la présence de Thomas en Flandre qui avait assuré à Philippe la prévôté de Saint-Donatien de Bruges. Mais Thomas s'était aligné ensuite sur la politique pro-impériale de son frère Amédée : il avait témoigné à l'arbitrage entre Frédéric II et Boniface de Montferrat et reçu, en 1247, le bourg de Rivoli 63; Frédéric, en novembre 1248, en avait fait son vicaire général au nord de Pavie 64. Mais, après la mort de Frédéric, et tandis qu'Innocent menaçait Amédée de l'excommunication 65, Thomas se rapprocha rapidement du pape : absous le 22 juin 1251, il épousa bientôt la nièce d'Innocent IV, lequel le combla de faveurs ; ce fut alors au tour d'Amédée d'imiter son frère 66.

C'est sous l'administration de Thomas que fut apaisé le litige qui opposait les frères sur la succession paternelle. Thomas, Philippe et Pierre chargèrent de la médiation l'archevêque de Vienne Jean de Bernin, l'évêque de Maurienne Amédée et l'évêque de Belley : en deux de ces prélats, au moins, nous savons que Philippe avait toute confiance 67. L'archevêque de Lyon réclamait le cinquième des biens de son père et de ses frères Aymon et Guillaume, le paiement de la rente annuelle de 100 marcs d'argent promise treize ans plus tôt par Amédée, ainsi que les 700 l.v. dépensées pour l'achat de Saint-Symphorien. Thomas reconnut les dettes d'Amédée, mais ne voulut pas démembrer le comté en accordant le cinquième de la succession (d'autant que Pierre de Savoie, de son côté, en demandait autant). L'arbitrage accorda à l'archevêque les châteaux de Tolvon, Voiron et Bocsozel 68. Pierre de Savoie reçut également des compensations 69.

Pour Thomas, le règlement des contentieux avec ses frères venait opportunément. Sa politique piémontaise (il venait de se rendre maître de Turin) lui avait attiré l'hostilité de la commune d'Asti. Le 23 novembre 1255, les Astesans firent Thomas prisonnier. Le clan des Savoie réagit aussitôt. Philippe, suivant l'exemple adopté par ses frères et sœurs, la reine d'Angleterre et la comtesse de Provence, dans leurs possessions respectives, fit procéder à l'arrestation des marchands astesans du diocèse de Lyon 70. En

- 63. D. Carutti, op. cit., nº DCCLII. É. Jordan, L'Allemagne et l'Italie au XIIIe siècle, p. 277.
- 64. Huillard-Bréholles, Historia diplomatica Frederici II, Paris, t. VI (1859), p. 658.
- 65. 9 juin 1251 (E. Berger, Registres..., no 5343).
- 66. Sur la soumission de Thomas, puis d'Amédée, et la politique d'Innocent IV à leur égard : É. Berger, Saint Louis et Innocent IV, p. 369, n. 1.
- 67. En 1248, Amédée avait reçu, comme délégué de Philippe, le serment d'Hugues IV de Bourgogne : C. Ménestrier, *Histoire civile... de Lyon*, p. 353. C'est avec Amédée que Philippe avait conclu un accord sur le prieuré de Ternay, en 1253 : U. Chevalier, *Regeste...*, n° 8972. Sur Jean de Bernin, v. infra.
  - 68. J. Wurstemberger, op. cit., t. IV, no 387.
  - 69. Ibid., no 386.
  - 70. Jean Richard, Saint Louis, Paris, 1983, p. 132.

outre, avec ses frères Pierre et Boniface, il organisa une expédition qui partit de Lyon pour assiéger Turin <sup>71</sup>. Avant son départ, il rédigea, le 26 mai 1256, son testament <sup>72</sup>. Mais le siège échoua. Dès la fin de 1256, Philippe était revenu à Valence <sup>73</sup>.

L'expédition savoyarde obligea cependant les Astesans à ouvrir des négociations avec leur prisonnier. Des otages furent échangés. Philippe ne semble pas avoir participé à ces négociations. Mais il y fut bientôt invité par un des otages livrés par son frère aux mains des Astesans, l'abbé de Saint-Just-de-Suze. Dans une lettre du 17 décembre 1257, l'otage se plaignait que Thomas de Savoie ne respectait pas ses promesses : l'intérêt des prisonniers exigeait de nouvelles négociations ; l'abbé demandait à Philippe de les prendre en main 74.

Pierre, qui succéda à Thomas en 1259, est sans nul doute, de tous ses frères, celui avec qui Philippe eut des liens privilégiés. On se souvient qu'en 1240, lorsque Philippe essaya de s'imposer à l'évêché de Lausanne, c'est en Pierre et son beau-père Aymon de Faucigny qu'il trouva des renforts. Les deux frères se retrouvaient également côte à côte dans leurs prétentions à l'héritage de leur père.

Dans le conflit qui l'opposa à Guillaume comte de Genève, Pierre fit d'abord appel à son frère Amédée. Raoul de Genève, le fils de Guillaume, ayant tenu pendant un temps Pierre en captivité, Amédée l'avait condamné à une amende de 20 000 marcs d'argent. Mais la guerre s'était poursuivie. Pierre obtint cependant un nouveau succès lorsque Guillaume de Genève accepta la médiation de Philippe, choisi comme arbitre le 10 juin 1250 75. L'arbitrage de l'élu de Lyon fut surtout favorable à Pierre; celui-ci réclamait 15 000 marcs, Guillaume ne voulait rien payer: Philippe le condamna à 10 000 marcs, et accorda en gage à Pierre divers châteaux, dont celui de Genève 76.

La confiance que Pierre avait en Philippe se manifesta encore à plusieurs reprises. En 1251, Léonète de Gex dut promettre à Pierre de ne pas se marier sans son consentement : Pierre décida que, s'il était absent, son frère Philippe pourrait consentir à sa place ; l'archevêque de Lyon scella cette convention 77. Lorsque Léonète, l'année suivante, épousa Simon de

- 71. Mathieu Paris, op. cit., t. V, p. 548, 565.
- 72. J. Wurstemberger, op. cit., t. IV, no 430. U. Chevalier, Regeste..., no 9231. On n'en possède que l'analyse.
  - 73. U. Chevalier, Regeste..., nº 9279.
  - 74. J. Wurstemberger, op. cit., t. IV, no 475.
  - 75. D. Carutti, op. cit., no DCCXXX.
  - 76. Ibid., no DCCXXXI. J. Wurstemberger, op. cit., t. IV, no 127.
  - 77. Paul Lullin, Regeste genevois, Genève, 1866, nº 837.

Joinville, elle promit à Philippe comme à Pierre 200 marcs d'argent 78.

Toujours en 1251, Pierre chargea son « très révérend et aimable frère » d'intervenir à Fribourg contre les bourgeois de cette ville : il l'informait que les baillis et les châtelains avaient reçu l'ordre de lui obéir <sup>79</sup>. L'intervention de Philippe fut sans doute assez énergique : Marguerite de Kybourg, la sœur de Pierre et de Philippe, dut intervenir en faveur des Fribourgeois, ses sujets <sup>80</sup>.

En 1254, le roi d'Angleterre Henri III chargeait Philippe de transmettre ses directives à Pierre 81.

Les deux frères se désignèrent mutuellement comme héritier, Philippe avant son départ pour Turin le 26 mai 1256 82, Pierre dans le testament qu'il rédigea à Lyon le 8 juin 1255 83. Au même moment, Étienne de Rossillon, châtelain de Pierre de Savoie à Genève, s'engageait, au cas où Pierre décèderait, à remettre le château de Genève à Philippe et à lui seul. Un engagement similaire fut pris par d'autres châtelains de Pierre 84.

On trouve encore l'archevêque de Lyon aux côtés de son frère en 1263, lorsque Pierre reçut l'hommage du comte Raoul de Genève 85.

La bienveillance que Philippe témoignait à son frère ne faisait pas toujours l'affaire de ses diocésains. C'est ainsi que les moines du prieuré clunisien de Nantua se plaignirent aux visiteurs de leur ordre que l'élu de Lyon défendait leurs droits « satis tepide » : il avait notamment laissé le comte de Savoie occuper les bois de l'église 86.

Les autres membres de la famille de Savoie apparaissent moins aux côtés de Philippe. Il faut cependant rappeler que Boniface, archevêque de Cantorbéry, joua, durant le séjour d'Innocent IV à Lyon, un rôle influent signalé par les chroniqueurs. Boniface résida à Lyon (où il fut consacré) jusqu'en 1249 87. En 1247, étant en différend avec Étienne de Thoire-Villars sur la garde du prieuré de Nantua, il sollicita l'arbitrage de Philippe 88.

- 78. Ibid., no 843.
- 79. J. Wurstemberger, op. cit., t. IV, no 280.
- 80. Ibid., no 289.
- 81. Close rolls of the reign of Henry III preserved in the Public Record Office, Londres, 1902-1938, t. XI, 1253-1254, p. 297.
  - 82. J. Wurstemberger, op. cit., t. IV, no 430.
  - 83. Ibid., nº 407. Pierre confirma ces dispositions en 1264 : ibid., nº 657.
  - 84. Ibid., no 404.
  - 85. U. Chevalier, Regeste..., no 10052.
- 86. U. Chevalier, Canulaire de Paray-le-Monial suivi... des visites de l'ordre de Cluny, Paris, 1890, nº 229, § 4, p. 129-130. Philippe était prieur de Nantua depuis 1263 : J. Beyssac, Les membres de la maison de Savoie..., p. 23.
  - 87. J.-B. Martin, Conciles et bullaires..., nº 903 et 1205.
  - 88. Samuel Guichenon, Bibliotheca Sebusiana, Lyon, 1660, centurie 2, chap. 98.

C'est aussi la présence de Philippe à Lyon qui permit à sa sœur Alix d'être élue, en 1250, abbesse de Saint-Pierre à Lyon 89. Quant à Béatrice de Provence, Philippe vidima plusieurs actes de son mari 90 et assista, en 1260, à la donation qu'elle fit aux Hospitaliers du château des Échelles 91.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur l'attitude que Philippe de Savoie adopta à l'égard de l'Empire. On a vu que sa carrière l'avait mis, ainsi que son frère Boniface, aux côtés d'Innocent IV, contrairement à Amédée et Thomas de Savoie. Il semble que Philippe incita le pape à l'intransigeance envers l'empereur; c'est, en tout cas, ce que l'on peut déduire des propos d'Alphonse de Poitiers et de Charles d'Anjou, en 1250, lorsqu'ils demandèrent à Innocent IV d'absoudre Frédéric II, et le mirent en garde contre l'influence de l'archevêque de Lyon 92. Mais ce témoignage est le seul qui évoque le rôle de Philippe; il semble donc que l'archevêque de Lyon, en dépit d'une position à première vue très forte (hôte et protecteur du pape, frère des alliés de l'empereur, tout paraissait le désigner pour tenir un rôle de premier plan dans des négociations) n'ait pas vraiment occupé la scène politique. Une explication de cet effacement est certainement le peu de confiance sincère qu'Innocent IV avait en lui.

Après la mort de Frédéric, toute la famille de Savoie fut aux côtés d'Innocent IV. Philippe se trouvait avec le pape lorsque celui-ci reçut, au début de 1251, son candidat à l'Empire, Guillaume de Hollande 93, qui confirma, en 1252, les biens de Thomas en Piémont 94. Mais l'archevêque n'entretint aucune relation particulière avec Guillaume, pas plus qu'avec son successeur Richard de Cornouailles, en dépit des liens étroits de la maison de Savoie et de la royauté anglaise.

Cette indifférence pour les affaires de l'Empire ne se traduisit pas par un renforcement des liens avec la France. Les circonstances amenèrent cependant Philippe à nouer quelques contacts avec Louis IX ou ses frères. En novembre 1245, Innocent IV rencontra le roi de France à Cluny; dans l'entourage pontifical, on remarquait, à côté de nombreux cardinaux, d'archevêques et évêques français, et des abbés de Cluny et de Cîteaux, la présence des deux archevêques d'Empire nommés par le pape, l'archevêque de Besançon et l'élu de Lyon 95.

- 89. Sur l'abbatiat d'Alix : Joseph Picot, L'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, Lyon, 1970, p. 34-35.
  - 90. Fernand Benoît, Recueil des actes des comtes de Provence, 1925, t. II, nº 327, 348.
  - 91. J. Delaville Le Roulx, Cartulaire général de l'ordre de Saint-Jean..., t. II, nº 2965.
  - 92. Mathieu Paris, op. cit., t. V, p. 175.
  - 93. Johann Friedrich Bohmer, Regesta Imperii 1198-1273, t. I, p. 945.
  - 94. É. Jordan, L'Allemagne et l'Italie..., p. 292.
  - 95. É. Berger, Saint Louis et Innocent IV, p. 157.

Quelques semaines plus tard, le 31 janvier 1246, Charles d'Anjou épousa Béatrice de Provence, la fille de Raymond-Bérenger IV et de Béatrice de Savoie. Celle-ci assistait au mariage, ainsi que ses frères Thomas (qui ne s'était pas encore rallié ouvertement à Frédéric), Pierre et Philippe 96. Ce dernier revit son neveu en 1248, lorsque Louis IX et ses frères, sur la route de la Croisade, s'arrêtèrent à Lyon près de la cour pontificale 97.

Ces liens familiaux n'empêchèrent pas Charles d'Anjou, deux ans plus tard, de manifester, comme il a été rappelé, son hostilité à Philippe de Savoie dans ses propos à Innocent IV.

Cependant, à la fin de son épiscopat, les relations de Philippe avec Charles d'Anjou s'améliorèrent sensiblement; en effet, Philippe de Savoie participa aux côtés de Charles à la guerre contre Manfred 98. Aussi, dans le traité qu'il conclut, à Aix, avec les représentants du Milanais, Charles réserva la fidélité qu'il devait « au roi de France ou au comte de Poitiers, ses frères, ou à ses chers et amés le comte de Savoie [Pierre] et l'élu de Lyon » 99.

Ni la France, ni l'Empire n'intéressent donc particulièrement la politique de Philippe. En réalité, le seul État avec lequel notre archevêque ait entretenu des relations étroites, c'est l'Angleterre; ce qui est d'autant plus intéressant que, dans ce cas, l'attitude de Philippe, évidemment dictée en premier lieu par ses origines familiales, rejoint une tradition propre à la ville dont il était l'archevêque.

En effet, depuis les pontificats des archevêques Guichard (1165-1182) et surtout Jean Bellesmains (1182-1193), Lyon avait noué des liens particuliers avec l'Angleterre : car Guichard (qui, avant sa nomination à l'archevêché de Lyon, était abbé de Pontigny) et Jean Bellesmains (d'origine anglaise) avaient directement assisté l'archevêque de Cantorbéry Thomas Becket dans son conflit avec Henri II 100. La dédicace de Fourvière à Thomas Becket par Jean Bellesmains, en 1192 101, et l'existence dans le cloître de la cathédrale de Lyon d'une « maison de Cantorbéry », de laquelle dépendaient

<sup>96.</sup> Guillaume de Nangis, dans Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XX, p. 354-355.

<sup>97.</sup> Ibid., p. 356-357.

<sup>98.</sup> Cette intervention n'est toutefois signalée que par la Chronique de Savoie, de date relativement récente : *Monumenta historiae patriae*, SS, t. I, p. 147; J. Beyssac, *Les membres de la maison de Savoie...*, p. 30.

<sup>99.</sup> Richard Sternfeld, Karl von Anjou, als Graf der Provence, Berlin, 1888, nº 16, p. 309.

<sup>100.</sup> Sur cette affaire, et spécialement le rôle joué par Guichard et Jean Bellesmains: Gaetano Raciti, Isaac de l'Étoile et son siècle, dans Cîteaux, commentarii cistercienses, t. 13, 1962, p. 135-141. Voir aussi Robert-Henri Bautier, Les premières relations entre le monastère de Pontigny et la royauté anglaise, dans Thomas Becket: actes du colloque international de Sédières, 19-24 août 1973 (Paris, 1975), p. 41-48.

<sup>101.</sup> Gallia christiana, t. IV, Instr., col. 23-24.

plusieurs revenus (à Quincieux notamment) et dont la collation était réservée à l'archevêque de Cantorbéry 102, rappelaient l'amitié qui avait uni les archevêques de Lyon et l'illustre exilé, et maintenaient des relations entre les deux clergés. Quelque temps relâchées, ces relations connurent une nouvelle vigueur dans les années qui précédèrent la nomination de Philippe de Savoie.

Au sein du chapitre cathédral, quelques chanoines étaient en relation directe avec la royauté anglaise. Voici d'abord Guy de Roussillon, chanoine de Lyon dès 1244 103. Issu de l'illustre famille forézienne de Roussillon 104, il était sans doute fils d'Artaud III et frère d'Artaud IV sur lequel Renaud de Forez avait exercé sa tutelle 105. Il paraît à la cour d'Angleterre dès 1241. Henri III le présente successivement aux églises de Rothwell, Preston, Wrotham 106, Lichfield 107, et profite, en 1242, de la vacance de l'archevêché de Cantorbéry pour lui donner la « maison de Cantorbéry » 108. En janvier 1244, le roi lui accorde une rente annuelle de 200 marcs aussi longtemps que ses bénéfices ne lui assureront pas 400 marcs de revenu 109, et ordonne à son clergé de conférer à Guy tous les bénéfices qui viendront à vaquer pour lui permettre d'arriver rapidement à ce revenu 110. Les prébendes se succèdent alors: Meresye et Richester en février 111, Chichester en mars 112, et enfin le décanat de Saint-Martin de Londres en avril 113. Guy ne cumule certes pas tous les bénéfices qui viennent d'être énumérés ; il avait, en tout cas, résigné la « maison de Cantorbéry » en novembre 1243 114. Après 1244, Henri III ne lui accorde plus de bénéfices, mais continue de lui marquer sa faveur; en 1246, il lui accorde un palefroi d'une valeur de 12 marcs 115. Si la mention de Guy de Roussillon se fait alors

- 102. Ces détails se déduisent de la nomination de Guy de la Palud à cette « maison » ; voir n. 114.
  - 103. J. Beyssac, Les chanoines de l'Église de Lyon, p. 54.
- 104. Édouard Perroy, Les familles nobles du Forez au XIII<sup>e</sup> siècle, Saint-Étienne-Montbrison, 1976-1977, t. II, p. 718 s.
- 105. É. Perroy, op. cit., n'a pas situé Guy dans sa filiation. Mais J. Beyssac, et avant lui Louis Morel de Voleine, Recueil de documents pour servir à l'histoire de Lyon, Lyon, 1854, ont fait de Guy le fils d'Artaud III.
- 106. Calendar of the patent rolls in the Public Record Office: Henry III, Londres, 1901-1913, t. IV, 1232-1247, p. 258, 387, 388.
  - 107. Francisque-Michel, Rôles gascons, Paris, 1885-1962, nº 1049.
  - 108. Calendar of the patent rolls..., p. 407. Francisque-Michel, op. cit., no 1092.
  - 109. Calendar..., p. 418. Francisque-Michel, op. cit., nº 1016.
  - 110. Ibid., nº 1086.
  - 111. Calendar..., p. 420.
  - 112. Ibid., p. 421.
  - 113. Ibid., p. 423.
  - 114. Elle est alors accordée à Guy de la Palud, v. infra.
- 115. Calendar of the liberate rolls preserved in the Public Record Office: Henry III, Londres, 1930-1959, t. III, 1245-1251, p. 82.

plus rare, il conserve toujours la confiance du roi. En février 1254, lors des négociations pour accorder le royaume de Sicile au cadet d'Henri III, Edmond, le roi d'Angleterre envoie Guy à Rome, avec l'autorisation de s'engager jusqu'à 300 marcs <sup>116</sup>. Entre-temps, Guy a poursuivi son *cursus* au chapitre de Lyon, où il détient depuis 1250 au moins la dignité d'archidiacre. Sa mort, le 29 août 1254, interrompt cette brillante carrière <sup>117</sup>.

Mais son successeur à l'archidiaconé, Guy de la Palud, est un personnage en tous points semblable. Son oncle Guillaume était déjà chanoine de Lyon en 1209, puis prévôt de Fourvière et chamarier de Saint-Paul. Son importance l'avait fait choisir par l'archevêque Robert, en 1227, pour chercher le pallium; et en 1236, les chanoines de Lyon l'avaient désigné avec Guy de la Tour pour élire un nouvel archevêque 118. Lorsque Guillaume meurt en 1243, Guy son neveu lui succède presque immédiatement à la prévôté de Fourvière 119. A la même époque, il apparaît dans l'entourage d'Henri III, qui le comble également de bénéfices 120, notamment la « maison de Cantorbéry » où il succède directement à Guy de Roussillon 121. Guy de la Palud est également gardien de la garde-robe de la reine, et, à ce titre, Henri III lui accorde plusieurs sommes importantes pour ses dépenses 122. Cette faveur se poursuit tout au long de l'existence de Guy, qui est devenu en décembre 1254 archidiacre de Lyon 123. En juillet 1255, Henri III accorde au procureur de Guy deux chênes pour son feu 124. C'est la dernière mention de ce personnage dans les actes anglais, car Guy de la Palud meurt le 24 février 1256 125.

Ces deux chanoines sont les seuls dont on puisse déterminer la position auprès d'Henri III. Mais le rôle important qu'ils ont eu au chapitre permet de penser que, à travers eux au moins, l'influence anglaise atteignait d'autres chanoines.

Au-delà du chapitre cathédral, la présence anglaise en Lyonnais était suffisamment importante pour que, en 1244, l'abbé de Savigny Zacharie s'excu-

- 116. Francisque-Michel, op. cit., nº 2368.
- 117. J. Beyssac, Les chanoines de l'Église de Lyon, p. 54.
- 118. J. Beyssac, Les prévôts de Fourvière, Lyon, 1908, p. 9-15.
- 119. Ibid., p. 16-21.
- 120. Francisque-Michel, op. cit., nos 749, 757, 922, 931, 982... Voir la liste complète dans J. Beyssac, op. cit.
  - 121. Calendar of patent rolls 1232-1247, p. 407.
- 122. Calendar of liberate rolls 1240-1245, p. 199, 243, 253, 270, 287, etc.; 1245-1251, p. 22, 83, 85...
  - 123. J. Beyssac, Les prévôts de Fourvière, loc. cit.
  - 124. Close rolls of Henry III, 1254-1256, p. 11.
  - 125. J. Beyssac, Les prévôts de Fourvière, loc. cit.

sât de n'être pas allé à Rome en prétextant les menaces anglaises sur son abbaye. Comme l'a montré Georges Guigue, cet argument ne servait qu'à dissimuler l'inconduite de l'abbé, mais l'influence anglaise que l'on trouvait à Lyon ne le rendait pas invraisemblable 126.

La bourgeoisie commerçante lyonnaise se trouvait, pour d'autres raisons, également en relation avec l'Angleterre. L'exemple le plus fameux est celui de Barthélemy de Fuers, d'une grande famille lyonnaise 127. Drapier et pelletier, on le voit recevoir d'Henri III, en 1243, un fief annuel de 20 livres 128. Le souverain anglais lui passe d'abord des commandes de manteaux et de fourrures, comme en 1244 129: Barthélemy se trouva ainsi sûrement en relations avec Guy de la Palud. Mais Henri III recourut également à Barthélemy comme banquier. Le 26 août 1243, le roi rappelle que le Lyonnais lui a prêté 1 000 marcs pour lui permettre de régler une affaire à Rome 130. Les actes où Henri III reconnaît ses dettes à l'égard de Barthélemy sont très nombreux 131. Si les sources ne permettent pas de citer d'autres exemples comparables, il est certain en tout cas que, comme pour les deux chanoines cités, l'importance de Barthélemy à Lyon (lors des émeutes qui secoueront la ville en 1269-1270, il sera l'un des représentants des citoyens 132) ne rend pas négligeable son rôle auprès d'Henri III.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ces personnages apparaissent en Angleterre vers 1241-1243. C'est également à cette période que Philippe de Savoie commence à s'installer à Lyon : il est au chapitre au plus tard en 1243 133. Il apparaît en même temps parmi les proches d'Henri III.

C'est en 1236, par son mariage avec Aliénor de Provence, la fille de Béatrice de Savoie et de Raymond-Bérenger IV, que le roi d'Angleterre introduisit à sa cour les « Savoyards », ses oncles. Guillaume de Savoie prit sur lui une grande influence, poursuivie, après sa mort, par Pierre et Boniface, que la faveur royale éleva à l'archevêché de Cantorbéry 134. C'était de ces deux frères que Philippe, on l'a vu, était le plus proche. Aussi reçut-il bientôt ses premiers bénéfices d'Henri III.

En 1241, il est curé de Geddington et reçoit du roi trois chênes pour réparer

- 126. Georges Guigue, Une lettre du cardinal Hugues de Saint-Cher, dans Bulletin philologique et historique, 1904, p. 46-63.
  - 127. Guy de Valous, Le patriciat lyonnais aux XIIIe et XIVe siècles, Paris, 1973, p. 123-124.
  - 128. Calendar of patent rolls 1232-1247, p. 388.
  - 129. Close rolls 1242-1247, p. 175, 261...
  - 130. Francisque-Michel, op. cit., no 1881.
  - 131. Par exemple ibid., no 1106, 1874.
  - 132. G. de Valous, op. cit., p. 124.
  - 133. J. Beyssac, Les chanoines de l'Église de Lyon, p. 52.
  - 134. É. Berger, Saint Louis et Innocent IV, p. 102-103.

ses habitations <sup>135</sup>. L'année suivante, Henri III le présente à l'église de Wingham, dont la collation appartient au siège alors vacant de Cantorbéry <sup>136</sup>. Cependant, Philippe ne joue pas auprès du roi le rôle important de ses frères <sup>137</sup>.

Est-ce lui qui présenta Guy de la Palud ou Guy de Roussillon à Henri III ? Il ne semble pas, car ces deux chanoines ont auprès du roi d'Angleterre un rôle déjà très important quand Philippe ne détient que quelques bénéfices. Mais l'élu de Valence se trouva en relations avec les protégés lyonnais d'Henri III.

Ainsi le roi chargea Guy de la Palud de toucher 1 000 marcs sur le trésor au profit de Philippe, en raison des frais de ce dernier lorsqu'il avait accompagné en Gascogne, auprès d'Henri III, la fille du comte de Provence 138. De même, Barthélemy de Fuers était autorisé à retirer 500 marcs sur présentation de la reconnaissance d'Henri III, ou d'une lettre de l'évêque-élu de Valence 139.

Le concile de 1245 et le séjour d'Innocent IV à Lyon furent l'occasion de développer les relations de cette ville avec l'Angleterre. On voit en effet nombre d'évêques anglais se rendre à Lyon : Boniface archevêque de Cantorbéry, Richard évêque de Chichester et Roger évêque de Coventry et Lichfield y furent consacrés <sup>140</sup>; l'évêque d'Hereford assista au concile <sup>141</sup>; l'évêque de Lincoln, Robert Grossetête, se rendit à deux reprises à la cour pontificale <sup>142</sup>. Innocent IV y reçut également la résignation de Guillaume, évêque-élu de Coventry <sup>143</sup>.

Après sa nomination à Lyon, et tout au long de son épiscopat, Philippe de Savoie continua de recevoir les marques de la faveur royale. En 1247, il était présenté à l'église de Nafferton, sur cadeau du roi 144. En 1261, Henri III accorda pour cinq ans sa protection à l'élu de Lyon 145.

Comme attorney des exécuteurs testamentaires d'Amédée IV et de Tho-

- 135. Close rolls 1237-1242, p. 285.
- 136. Francisque-Michel, op. cit., no 1171.
- 137. Il ne figure pas dans la lettre de 1242 où Henri III communique « quedam negocia nostra specialia » à ses proches, parmi lesquels Thomas, Amédée, Boniface, Pierre et Béatrice de Savoie (Close rolls 1237-1242, p. 322).
  - 138. Francisque-Michel, op. cit., nº 1840.
  - 139. Ibid., nº 1881.
  - 140. Mathieu Paris, op. cit., t. IV, p. 425-426.
  - 141. J.-B. Martin, Conciles et bullaire..., nº 822.
- 142. 1245 : *ibid.*, nº 1003, 1062, 1195, 1249 ; Mathieu Paris, op. cit., t. V, p. 117. Discours prononcé par Robert : Paris, lat. 10358, fol. 185v.
  - 143. Mathieu Paris, op. cit., t. IV, p. 423.
  - 144. Calendar of patent rolls 1232-1247, p. 496.
  - 145. Ibid., 1258-1266, p. 196.

mas de Savoie, Philippe de Savoie reçut diverses sommes sur les arrérages des fiefs que le roi avait accordés autrefois aux deux comtes défunts. En 1262, Henri III l'autorisa à percevoir 1 000 marcs par an sur ces arrérages <sup>146</sup>. Il lui écrivit sur le même sujet en 1267; l'archevêque avait droit encore à 1 625 marcs qui ne lui avaient pas été payés: le roi lui demandait de percevoir cette somme en trois fois, et d'envoyer pour cela, aux termes convenus, quelque messager <sup>147</sup>.

Quoique moins lié à la cour d'Angleterre que ses frères, Philippe accomplit cependant quelques missions au service d'Henri III, puis, après les Provisions d'Oxford, joua un rôle discret mais réel dans la vie politique de l'Angleterre. En 1247, il mit son clerc Hugues à la disposition du roi, sur les ordres duquel le clerc dépensa 400 marcs à des fins que nous ignorons 148.

Henri III était alors soumis aux deux influences, souvent contraires, de ses frères utérins de Lusignan, les « Poitevins », et de ses oncles les « Savoyards » <sup>149</sup>. Dans les relations avec la France, les Poitevins incitaient Henri à la guerre, les Savoie semblent s'être montrés moins belliqueux : aussi Richard de Cornouailles, le frère du roi, et Pierre de Savoie furent-ils chargés par Henri III d'obtenir de la France prorogation de la trêve qui avait suivi l'invasion anglaise de 1242; le roi demanda à Philippe, peut-être sur la demande de Pierre, de se joindre aux négociateurs <sup>150</sup>. Quand on sait que, à la même époque, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou critiquaient l'influence de l'élu de Lyon sur Innocent IV, on peut penser que ce négociateur n'était pas le mieux choisi.

Le roi d'Angleterre fit encore appel aux Savoyards lorsque, en 1253, le pape résolut de confier le royaume de Sicile au prince Edmond, fils cadet d'Henri III 151. Les modalités de cette concession furent déterminées, pour

- 146. Thomas Rymer, Foedera, conventiones... inter reges Angliae et alios, Londres, 1704-1735, t. I, ii, p. 73.
  - 147. Close rolls 1264-1268, p. 366.
  - 148. Calendar of liberate rolls 1245-1251, p. 118.
- 149. Les deux clans ne s'entendaient guère. Adémar de Lusignan, évêque-élu de Winchester, profita du séjour de Boniface de Savoie à Lyon pour saccager son manoir de Lambeth (Mathieu Paris, op. cit., VI, p. 222).
- 150. Walter Waddington Shirley, Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henry III, Londres, 1866, t. II, p. 59. Dans cette lettre à Blanche de Castille, il faut noter qu'Henri III indique qu'il a envoyé « l'élu de Lyon Philippe de Savoie et nos fidèles Richard et Pierre »; cette formule atteste que Philippe était moins intime du roi d'Angleterre que son frère Pierre.
- 151. Sur cette affaire, résumé d'É. Jordan, L'Allemagne et l'Italie au XIII<sup>e</sup> siècle, p. 319-323. Les pièces sont rassemblées dans Charles Bourel de la Roncière, Registres d'Alexandre IV, Rome, 1895-1960 (Registres pontificaux publiés par l'École française de Rome), n° 3036.

le pape, par maître Albert de Parme et Ottobon Fieschi, cardinal-diacre de Saint-Adrien, pour Henri III, par l'évêque d'Hereford et les trois Savoyards Pierre, Thomas et Philippe <sup>152</sup>. C'est sans doute à l'occasion de ces négociations que le roi écrivit à Philippe de transmettre à Pierre de Savoie ses instructions <sup>153</sup>.

On sait que l'opération sicilienne n'aboutit pas. Mais Philippe continua de se mêler aux affaires anglaises.

En 1260, il accueillit à Lyon le prince Édouard, qui s'était rendu sur le continent pour s'occuper des affaires de Gascogne 154.

En Angleterre, là situation politique se détériorait. Henri III se trouvait aux prises avec l'opposition baroniale, dirigée par Simon de Montfort 155. En 1263, il écrivit à Philippe, ainsi qu'à Béatrice de Savoie, de lui envoyer des soldats armés en nombre suffisant pour faire face au soulèvement des grands 156. Mais le roi se trouva bientôt dans l'incapacité d'agir. La reine d'Angleterre se rendit alors en Gascogne, où elle essaya de rassembler une armée; Philippe de Savoie l'aida dans ses préparatifs: pour Mathieu de Westminster, « toute la Gaule jusqu'aux Alpes conspirait contre les Anglais, à l'instigation du roi de France, du comte Pierre de Savoie, de Boniface archevêque de Cantorbéry, de l'élu de Lyon et des parents de la reine » 157.

Cette activité politique n'empêchait pas Philippe de Savoie de veiller à l'administration de ses possessions anglaises. En 1262, Henri III écrivait au vicomte de Norfolk que l'élu de Lyon avait délégué deux de ses gens dans le procès qui l'opposait à Guillaume de Setford sur quatre arpents de terre 158.

Guy de Roussillon et Guy de la Palud étaient alors décédés, mais les rapports entre l'Église de Lyon et l'Angleterre ne se résumaient pas au seul archevêque : car, après la mort de Guy de la Palud, son successeur à l'archidiaconé fut Pierre de Challant d'Aoste, un parent des Savoie 159, à qui

- 152. Rappelé dans la lettre d'Henri III du 12 février 1254, et dans la réponse d'Albert de Parme du 6 mars 1254, citées *ibid*.
  - 153. Close rolls 1253-1254, p. 297.
- 154. Gervais de Cantorbéry, dans M.G.H., SS, t. XXVII, p. 311. Sur le voyage d'Édouard en Aquitaine: Jean-Paul Trabut-Cussac, L'administration anglaise en Gascogne sous Henry III et Édouard I de 1254 à 1307, Genève, 1972 (Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, 20), p. 21-25.
- 155. Sur ces événements : Charles Bémont, Simon de Montfort, comte de Leicester, Paris, 1884, p. 152-185.
  - 156. Close rolls 1259-1261, p. 487.
  - 157. Mathieu de Westminster, Flores historiarum, dans M.G.H., SS, t. XXVIII, p. 481.
  - 158. Close rolls 1261-1264, p. 128.
  - 159. J. Beyssac, Les chanoines de l'Église de Lyon, p. 57.

Henri III accorda sa protection en 1265 160. On trouve également dans les Close rolls la mention de Thomas de Roussillon, clerc de « P. » (probablement Pierre) de Savoie 161, à qui le roi d'Angleterre accorde quelques faveurs 162. Ce personnage était sans doute apparenté à Guy de Roussillon.

La politique personnelle de Philippe de Savoie à l'égard de l'Angleterre est donc indissociable de la situation propre de Lyon. On peut ainsi vérifier qu'il n'est pas indifférent à l'histoire de Philippe qu'il ait été précisément archevêque de Lyon. L'indépendance dont la ville jouissait à l'égard de l'Empire et, pour quelque temps encore, de la France, permettait en effet à son archevêque d'entretenir librement des relations avec l'Angleterre, cependant qu'il trouvait, au sein du clergé et de la bourgeoisie, les acteurs nécessaires au développement et à l'affermissement de ces relations.

Les origines savoyardes de Philippe, facteur essentiel de ses relations avec les grands États, ont déterminé aussi sa position régionale. On ne s'étonnera donc pas qu'il ait surtout été présent en Dauphiné. Quatre éléments contribuèrent à cette situation : Philippe était évêque de Valence et doyen de Vienne, il possédait plusieurs seigneuries dauphinoises, il entretenait de bonnes relations avec l'archevêque de Vienne Jean de Bernin, il était enfin l'oncle du dauphin.

On a vu que Philippe conserva l'évêché de Valence tout au long de son pontificat à Lyon. En revanche, peu de temps après sa nomination comme archevêque, mais à une date qu'il est impossible de fixer précisément, il abandonna le décanat de Vienne, qu'il possédait depuis 1240 163 et encore en 1242 164, au profit d'Hugues de Paladru, d'une grande lignée dauphinoise et qui était par ailleurs chanoine de Lyon. Hugues paraît comme doyen de Vienne de 1251 à sa mort, en juillet 1254 165. A cette date, Philippe de Savoie récupéra le décanat : en septembre 1254, il passe deux actes comme doyen de Vienne 166. Il se trouva alors en compétition pour cette dignité avec Humbert de la Tour, de la lignée des La Tour du Pin, qui était par ailleurs chantre de l'église cathédrale de Lyon; malgré le soutien d'Alexandre IV 167, Humbert ne réussit pas à s'imposer : Philippe était tou-

- 160. Calendar of patent rolls 1258-1266, p. 456.
- 161. Close rolls 1259-1261, p. 357.
- 162. Ibid., p. 419.
- 163. Il est cité avec ce titre dans une lettre de Grégoire IX (L. Auvray, Registres de Grégoire IX, n° 5213).
  - 164. J. Beyssac, Les chanoines de l'Église de Lyon, p. 52.
  - 165. Ibid., p. 53.
  - 166. U. Chevalier, Regeste..., nos 9063, 9074.
  - 167. Ibid., no 9087.

jours doyen de Vienne en 1263 <sup>168</sup> et en 1266 <sup>169</sup>. Il bénéficiait d'ailleurs du soutien des chanoines de Vienne qui, cette même année 1266, le chargèrent de désigner le successeur de l'archevêque Jean de Bernin, décédé <sup>170</sup>.

Outre ses bénéfices, Philippe, par sa famille, possédait en Dauphiné plusieurs seigneuries. La plupart lui appartenaient avant sa nomination comme archevêque. Dès 1242, il paraît comme seigneur de Septême et Saint-Georges-d'Espéranche 171. Tout au long de son épiscopat, il continua d'administrer ces seigneuries 172, mais à titre personnel, sans établir de lien avec l'Église de Lyon, et en prenant soin de distinguer sa qualité d'archevêque-élu de celle de seigneur temporel. Ainsi voit-on l'abbé de Saint-Ruf, en 1256, donner un moulin « venerabili in Christo patri domino Philippo, divina permissione Lugdunensi electo, ut domino de Septimo » 173. Plus encore, lorsque Philippe reçoit, en 1255, toujours pour Septême, l'hommage d'Étienne de la Balme, sa qualité d'archevêque n'est même pas mentionnée 174.

En 1253, Philippe passa, comme seigneur de Saint-Symphorien-d'Ozon, une transaction avec l'évêque de Maurienne, recteur du prieuré de Ternay, situé à côté de Saint-Symphorien. Le prieuré devait remettre chaque année, à Philippe et à ses successeurs à la seigneurie, dix quartaux d'avoine ; en contrepartie, le seigneur de Saint-Symphorien promettait de respecter et de défendre les droits du prieuré <sup>175</sup>. Philippe de Savoie monnayait donc une attitude que sa qualité d'archevêque lui faisait un devoir d'adopter.

En 1255, nous avons vu qu'il reçut de son frère Thomas les seigneuries de Tolvon, Voiron et Bocsozel 176.

Pour certains de ces actes seigneuriaux, Philippe recourut au sceau de

- 168. Jean Guiraud, Registres d'Urbain IV, Rome, 1899-1958 (Registres pontificaux publiés par l'École française de Rome), n° 349.
- 169. U. Chevalier, Regeste..., nº 10414, 10467. La chronologie des doyens de Vienne qui est proposée dans Gallia christiana, t. XVI, p. 138 (Philippe de Savoie, 1242; Hugues de Paladru, 1251-1268; Humbert de La Tour, 1270-1275), contient, ainsi qu'on le voit, de nombreuses erreurs.
- 170. É. Jordan, Registres de Clément IV, Rome, 1893-1945 (Registres pontificaux publiés par l'École française de Rome), nº 1134.
  - 171. J. Delaville Le Roulx, Cartulaire de l'ordre de Saint-Jean..., t. II, nº 2284.
- 172. De nombreux actes d'administration foncière de Philippe de Savoie sont conservés aux Arch. dép. Isère, B 3604-3610. Tous ont été répertoriés dans U. Chevalier, Regeste dauphinois...
- 173. Arch. dép. Côte-d'Or, B 742, n° 2. Même formule en 1259, lorsque Philippe reçoit deux bois : Arch. dép. Côte-d'Or, B 742, n° 3.
  - 174. Arch. dép. Côte-d'Or, B 769, nº 1.
  - 175. U. Chevalier, Regeste..., nº 8972.
  - 176. J. Wurstemberger, op. cit., t. IV, nº 387.

l'archevêque de Vienne Jean de Bernin 177. Ce prélat, qui occupait le siège depuis 1216 et ne mourut qu'en 1266 178, fut un des points d'appui de Philippe en Dauphiné. L'archevêque de Lyon se trouvait à son égard dans une curieuse situation d'égalité - tous deux possédaient un des grands archevêchés de la région - mais aussi de soumission, l'un comme élu de Valence et l'autre comme doyen de Vienne. La qualité de leurs relations fut constante tout au long de leurs pontificats: un seul différend les opposa, au début de l'épiscopat de Philippe à Lyon, sur les services dus par les alleutiers de Saint-Symphorien-d'Ozon, que Jean revendiquait comme archevêque de Vienne, et Philippe comme seigneur de Saint-Symphorien: problème réglé, en décembre 1245, par un arbitrage confié au sacristain de Vienne 179. Par la suite, Jean fut choisi pour régler le contentieux sur la succession paternelle entre Philippe et Thomas de Savoie. Philippe le désigna comme son exécuteur testamentaire dans son testament de 1256 180. Chacun recourut à l'autre dans ses différends avec les seigneurs du Dauphiné, et d'abord avec le dauphin Guigues.

Par son mariage avec Béatrice de Faucigny, fille de Pierre de Savoie, en 1241, le dauphin était devenu le neveu de Philippe. Cette parenté permit à l'archevêque de Lyon de renforcer son influence en Dauphiné, car Guigues VII le sollicita pour plusieurs arbitrages.

En 1246, Philippe fut chargé, avec d'autres arbitres, de trancher le différend entre Guigues et le chapitre de Romans, aux côtés duquel se trouvait Jean de Bernin, sur la possession et la juridiction de plusieurs terres données au chapitre, notamment à Peyrins. Le jugement fut favorable aux revendications du chapitre <sup>181</sup>.

En 1251, Philippe figura comme fidéjusseur, aux côtés de son frère Pierre et de Jean de Bernin, d'un engagement contracté par Guigues 182.

Deux ans plus tard, Jean et Philippe furent choisis comme arbitres entre l'évêque de Die, Amédée de Genève, cousin germain de Philippe, et le dauphin 183.

Philippe vint au secours de son neveu lorsque celui-ci se trouva en guerre

<sup>177.</sup> U. Chevalier, Regeste..., no 9545.

<sup>178.</sup> U. Chevalier, Jean de Bernin, archevêque de Vienne, dans Revue d'histoire de l'Église de France, t. I, 1910, p. 15-33 et 129-146.

<sup>179.</sup> Arch. dép. Isère, B 3603.

<sup>180.</sup> J. Wurstemberger, op. cit., t. IV, no 430.

<sup>181.</sup> U. Chevalier, Regeste..., nº 8276.

<sup>182.</sup> Ibid., supplément nº 1065.

<sup>183.</sup> Ibid., n° 8984. Amédée est le fils du comte Guillaume II, dont la sœur est la mère de Philippe : P. Duparc, Le comté de Genève, p. 181.

avec d'autres seigneurs de la région : c'est ainsi qu'il demanda au cardinal Hugues de Saint-Cher d'obtenir du pape que les archevêques et évêques de Vienne, Embrun, Die, Grenoble et Gap emploient « leur double bras », temporel mais aussi spirituel, à la défense du dauphin 184.

Ces interventions n'empêchèrent pas un assez long différend entre Philippe et le dauphin, sur la possession de diverses seigneuries de l'archevêque. Cette affaire portait d'abord sur des biens que Philippe possédait à titre personnel : le dauphin prétendait avoir des droits sur Septême, qu'il disait de son fief, et la ville neuve de Saint-Georges d'Espéranche. Mais le contentieux concernait aussi, outre certains biens de l'église de Valence 185, des biens de l'Église de Lyon, les châteaux d'Annonay et d'Argental. Le dauphin avait pris ces biens en fief de l'Église en 1231 186, mais il cherchait à s'affranchir de cette suzeraineté. Les chanoines de Lyon pouvaient espérer que l'influence de Philippe en Dauphiné réglerait ce litige à l'avantage de leur Église.

Le 16 février 1262, Philippe et Guigues choisirent pour arbitres le duc Hugues IV de Bourgogne, cousin du dauphin, un chanoine de Lyon, Bernard, obédiencier de Saint-Just, et maître Jean de Goncelin 187. En novembre de la même année, le chapitre de Lyon choisissait son représentant dans les négociations, le clerc Durand de Champagne, mais soumettait ce choix à l'approbation de l'archevêque Philippe, en qui les chanoines voyaient certainement leur meilleur avocat 188. On ignore si Philippe ratifia le choix du chapitre, mais, une semaine plus tard, il rajoutait à son contentieux sur Septême et Saint-Georges celui sur Annonay et Argental, et choisissait ainsi que Guigues un nouvel arbitre, le comte Eudes de Nevers 189.

L'affaire traîna près de quatre ans. En mars 1266, Philippe et Guigues choisirent de nouveaux arbitres : le chevalier Guy Pagani, le seigneur de Montluel Humbert, Guillaume de Varey, d'une grande famille lyonnaise appréciée de l'archevêque 190, et maître Jean de Goncelin. Les arbitres pouvaient prendre conseil du comte Pierre de Savoie 191. Ils furent plus rapides et rendirent leur jugement le 10 avril.

- 184. La lettre est sans doute de 1258 (U. Chevalier, Regeste..., nº 9409; J.-H. Albanès, Gallia christiana novissima, t. I. Montbéliard, 1899, instr. col. 290).
- 185. Leur détail n'est pas précisé, le règlement n'est connu que par une analyse; U. Chevalier, *Inventaire des archives des dauphins de Viennois à Saint-André de Grenoble en 1346*, Paris-Lyon, 1871, p. 401.
  - 186. Georges Guigue, Cartulaire des fiefs de l'Église de Lyon, Lyon, 1893, p. 432.
  - 187. U. Chevalier, Regeste..., no 9286.
  - 188. Ibid., no 9915.
  - 189. Ibid., nº 9919.
- 190. G. de Valous, Le patriciat..., p. 133 s. Sur les rapports de cette famille avec l'archevêque Philippe: B. Galland, Les archevêques de Lyon...
  - 191. U. Chevalier, Regeste..., no 10383.

Pour ses biens personnels, Philippe obtenait satisfaction: Guigues VII abandonnait ses droits sur Septême (Pierre de Savoie rappelait d'ailleurs que cette seigneurie relevait de son comté, et non du Dauphiné) et Saint-Georges. En compensation, Philippe lui accordait une maison forte entre le Rhône et l'Isère; mais surtout, il devait intervenir auprès de son chapitre cathédral pour que celui-ci abandonne sous un an les châteaux d'Annonay et d'Argental 192. En résumé, la position de l'archevêque en Dauphiné n'avait pas servi son chapitre; bien au contraire, Philippe bradait les intérêts de son Église au profit de son avantage personnel.

Une autre grande famille dauphinoise était celle des La Tour du Pin, bien représentée au chapitre cathédral par l'archidiacre Guy de la Tour, qui mourut en 1250, et par ses deux neveux Hugues, sénéchal de l'Église de Lyon dès 1235, et Humbert, chantre de Lyon en 1253 193.

Un incident opposa Philippe aux La Tour en 1250. Des hommes d'Albert de la Tour avaient assassiné des sergents de l'archevêque de Lyon (qu'il employait comme archevêque ou pour ses possessions en Dauphiné, on l'ignore); ils avaient également causé des torts à l'abbaye d'Ambronay, située dans le diocèse de Lyon. Philippe recourut à la médiation de Jean de Bernin, choisi comme arbitre avec le comte de Vienne Guillaume. A l'issue du jugement prononcé le 29 septembre 1250, Albert de la Tour, en dédommagement des torts qu'il avait causés, prit en fief de Philippe (et non de son Église) une maison forte qu'il avait à Saint-André, et le château de la Beaume, près de Crémieu. Il s'engageait en outre à chasser de ses terres les assassins des sergents de Philippe. Quant aux torts subis par Ambronay, la réparation était laissée à l'approbation d'Humbert de Seyssel (seigneur bressan qui représentait sans doute l'abbaye) et de Martin de Virieu (lequel défendait les intérêts d'Albert de la Tour) 194.

L'Église de Lyon n'était cependant pas oubliée dans cet accord. Albert rappelait qu'il tenait en fief de l'Église de Lyon le château de Saint-Andréen-Revermont (que l'archevêque Robert lui avait inféodé en 1228 195) et devait verser 8 deniers par an sur le péage qu'il y percevait.

Déjà, quelques semaines plus tôt, Philippe avait accordé au jeune fils d'Albert 1000 l. v. contre l'engagement de Saint-André; faute de remboursement avant un terme fixé, l'archevêque conserverait définitivement Saint-André 196. Cette dernière clause ne fut pas appliquée; en 1255, Philippe s'engagea à rendre le château sitôt le remboursement intervenu 197.

- 192. J. Wurstemberger, op. cit., t. IV, no 706.
- 193. J. Beyssac, Les chanoines de l'Église de Lyon, p. 48, 51, 56.
- 194. M.-C. Guigue, Cartulaire lyonnais, nº 448.
- 195. G. Guigue, Cartulaire des fiefs..., p. 359.
- 196. U. Chevalier, Regeste..., nº 8674.
- 197. Ibid., no 9164.

La même année, on l'a vu, Philippe entra en compétition avec Humbert de la Tour pour le décanat de Vienne.

Avec Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, Philippe eut de nombreux démêlés, qui ne concernèrent jamais l'Église de Lyon, mais seulement l'évêché de Valence. En 1248, par un premier accord, il fut convenu que les hommes de l'Église de Valence étaient exempts des tailles et péages levés par Aymar sur ses terres du diocèse de Valence. A Crest, point de friction traditionnel, sur la rive droite de la Drôme, l'évêque comme le comte pouvaient conserver des vassaux. Aimar abandonnait en outre certaines prétentions territoriales. Ce traité était surtout avantageux pour Philippe, qui le fit sceller de Jean de Bernin 198. Mais les hostilités reprirent peu de temps après : à Crest, les hommes de Philippe causèrent des torts à ceux d'Aimar, et le dauphin Guigues dut s'engager auprès du comte à lui obtenir réparation 199. La trêve conclue fut bientôt rompue : cette fois, c'étaient les hommes du comte qui, sortant du château de Pontaix, avaient blessé un chevalier de Philippe, Mathieu de Chabrillan. Les parties choisirent d'abord l'arbitrage de l'évêque du Puy, Bernard de Ventadour, grand seigneur comme Philippe (Innocent IV l'autorisa, en 1254, à conserver les bénéfices qu'il détenait avant son élection 200), puis recoururent de nouveau à Jean de Bernin 201.

Philippe intervint aussi entre les petits seigneurs de la région. En sa présence, Guillaume de Roussillon s'engagea à restituer le château de La Roche à Silvion de Clérieu 202. Ce seigneur du Valentinois, toujours en démêlés avec Aimar de Poitiers 203, offrait évidemment à l'évêque de Valence un appui utile. Philippe manifesta également, semble-t-il, des prétentions sur l'héritage du comte de Vienne, mais y renonça sans difficulté contre la promesse d'obtenir quatre cavaliers armés pendant dix semaines 2014.

Si la position de Philippe en Dauphiné ne servit pas spécialement les intérêts de l'Église de Lyon, elle s'y traduisit cependant par la prédilection que l'archevêque manifesta pour les membres du chapitre cathédral issus des grandes familles dauphinoises.

Les chanoines « dauphinois » étaient nombreux à Lyon. A côté des membres de la famille de La Tour du Pin (l'archidiacre Guy et ses neveux Hugues, sénéchal dès 1235, et Humbert, chantre en 1253, infortuné compétiteur

```
198. Ibid., nº 8476.
```

<sup>199. 1251 (</sup>ibid., nº 8791).

<sup>200.</sup> J.-B. Martin, Conciles et bullaire..., nº 1404.

<sup>201.</sup> U. Chevalier, Regeste..., nos 8983, 9043.

<sup>202.</sup> Ibid., no 10216.

<sup>203.</sup> En 1259, Guigues VII intervint entre eux : Arch. dép. Isère, B 3525.

<sup>204.</sup> U. Chevalier, Regeste..., nº 9606.

de Philippe pour le décanat de Vienne), on trouve en effet Raymond Francesc, chanoine de Vienne en 1249, entré à Lyon en 1258, Hugues de Tournon, dont le nom trahit l'origine dauphinoise, Guillaume de Lignon, chanoine à Vienne en 1266, à Lyon au plus tard en 1269 (mais peut-être entra-t-il au chapitre du temps de Philippe), Dreux de Beauvoir, chantre en 1245, issu de la famille de Beauvoir de Marc qui avait déjà fourni, au XII<sup>e</sup> siècle, un archidiacre à Lyon, Hugues de Paladru, déjà signalé, et, bien sûr, l'archidiacre Guy de Roussillon. Ajoutons-y le chanoine Guillaume de la Poype, d'origine bressane, mais qui détenait sans doute une prébende à Vienne et, de toute manière, était lié à cette église 205.

Si trop d'intérêts opposaient les La Tour à Philippe, l'archevêque favorisa les autres chanoines « dauphinois ».

En 1248, il sollicita et obtint d'Innocent IV, en faveur de Guillaume de la Poype, l'autorisation de posséder un second bénéfice <sup>206</sup>. En 1254, il accorda à Dreux de Beauvoir tout ce qu'il possédait à Bourgoin, Ruy et Saint-Alban: en contrepartie de la protection de l'élu de Lyon, Dreux lui promettait hommage et fidélité. Les témoins de cet accord, conclu à Lyon, sont deux chanoines lyonnais « dauphinois », Guillaume de la Poype et Raymond Francesc <sup>207</sup>. Rappelons aussi que Philippe, avant 1251, abandonna le décanat de Vienne au profit d'Hugues de Paladru.

En 1251, Philippe confirma les statuts du chapitre cathédral de Lyon, et y ajouta un article : pour avoir droit à ses revenus, tout chanoine devait résider à Lyon la moitié de l'année au moins 208. Cet article risquait d'être préjudiciable aux chanoines détenteurs de bénéfices extérieurs, et singulièrement aux « dauphinois ». Aussi Philippe précisait-il que, pour deux chanoines et un bénéficier, le fait d'accompagner un chanoine dans ses déplacements était assimilé à la résidence. Cette clause était évidemment favorable aux « dauphinois », car ceux-ci, lorsqu'ils se rendaient à Vienne ou à Valence, pouvaient alléguer l'excuse d'accompagner l'archevêque, lui-même amené par ses bénéfices et ses seigneuries à se rendre souvent en Dauphiné.

Cette prédilection manifestée par Philippe pour les « Dauphinois » s'explique par deux raisons. D'une part, l'archevêque confirmait ainsi sa position en Dauphiné; d'autre part, il se renforçait aussi à Lyon même, en se constituant un noyau de fidèles au sein d'un chapitre turbulent, soucieux

<sup>205.</sup> Il y fonda un anniversaire. Sur tous ces chanoines, voir les notices de J. Beyssac, Les chanoines de l'Église de Lyon, p. 40, 51, 55, 59, 60, 62.

<sup>206.</sup> É. Berger, Registres d'Innocent IV, nº 3844.

<sup>207.</sup> U. Chevalier, Regeste..., nº 9064.

<sup>208.</sup> Arch. nat., P 1367<sup>2</sup>, nº 1583. Vidimus de 1287: Arch. dép. Rhône, 10 G 416, nº 6. Édité par Philippe Labbe, Sacrosancta concilia, Paris, 1671-1672, t. XI, vol. 2, col. 2533.

d'indépendance, qui ne l'avait pas élu, et ne lui était donc pas forcément favorable.

S'il intervint beaucoup en Dauphiné, Philippe ne semble guère s'être trouvé en relations avec les seigneurs du Lyonnais, pourtant plus tradition-nellement liés à l'archevêque de Lyon 209. Il s'intéressa bien davantage à la Bresse et à la Dombes. Ses origines expliquent naturellement cette préférence. Si c'est au nom de son église qu'il accueillit, en 1258, la prise en fief par Humbert de Thoire-Villars du château de Beauvoir-en-Revermont 210, et qu'en 1260 il obtint, comme seigneur de Riottiers, la soumission de Pálatin de Riottiers qui promit de se conformer à ses décisions 211, en revanche, dans l'affaire qui l'occupa principalement, celle de la succession de Bâgé, Philippe agit pour son intérêt personnel.

Au nord de la Dombes et en Bresse, la seigneurie de Bâgé s'étendait, à l'est, le long de la Saône de Pont-de-Vaux à Pont-de-Veyle, à l'ouest allait jusqu'à Bourg. La première alliance entre les Bâgé et les Savoie remontait avant 1120, par le mariage d'Ulric de Bâgé. Cette alliance lointaine avait peut-être été renforcée par le mariage de Renaud de Bâgé <sup>212</sup>. Celui-ci, en tout cas, paraît avoir entretenu avec Philippe de Savoie des liens étroits. La dignité archiépiscopale de Philippe ne put que les renforcer. Renaud de Bâgé savait l'intérêt de la protection de l'archevêque de Lyon; en 1237, il s'était trouvé en conflit avec l'évêque de Mâcon au sujet de certaines terres bressanes; par le traité finalement intervenu, il s'était placé sous la juridiction de l'archevêque de Lyon (c'était alors Aymeric Guerry), qui était chargé de veiller à l'exécution de l'accord <sup>213</sup>.

Lorsqu'en 1249 Renaud de Bâgé partit pour la croisade, il laissait trois jeunes enfants, Guy, Renaud et Alexandre, et, dans son testament, il leur désigna comme curateur Philippe de Savoie <sup>214</sup>. Il confirma ces dispositions dans un codicille, rédigé en Égypte le 29 mars 1250, et mourut peu de temps après.

Philippe choisit alors un petit seigneur bressan, en qui il devait avoir toute confiance, Bérard de Lyonnières, pour l'assister dans la curatelle. Le pre-

- 209. En 1248, il garantit la charte de franchise accordée aux habitants de Saint-Germain-Laval par Guillaume de Baffie, petit seigneur de Forez et du Livradois : J.-L.-A. Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, Paris, 1867, n° 288. C'est sa seule apparition en Lyonnais et Forez.
  - 210. M.-C. Guigue, Cartulaire lyonnais, nº 554.
  - 211. Acte analysé dans : Bibl. mun. Lyon, Coste 66, fol. 29 v.
  - 212. Chartes du Forez, nº 939, n. 1.
  - 213. Gallia christiana, t. IV, col. 142.
- 214. Arch. dép. Côte-d'Or, B 564; ce dossier comprend toutes les pièces sur cette affaire. Celles qui concernent Dauphine de Saint-Bonnet ont été éditées dans les *Chartes du Forez*, n°s 929, 940, 945, 957, 968.

mier soin de l'archevêque fut ensuite de procurer à ses pupilles une rentrée de fonds, tout en satisfaisant les bourgeois de Bourg-en-Bresse. Au début de l'année 1251, les deux jeunes Bâgé, Guy et Renaud, accordèrent privilèges et franchises à Bourg, contre la somme de 1500 l. v. L'archevêque se portait garant de l'exécution de cette charte 215.

Malgré la fin de la curatelle, Philippe continua d'entourer les Bâgé. Sans doute prit-il une part active au mariage de Guy avec Dauphine de Saint-Bonnet, unique héritière d'un brillant lignage forézien <sup>216</sup>: elle venait ainsi accroître les possessions de Guy. Ce dernier mourut bientôt, en 1255, laissant sa femme enceinte. Dans son testament, il fit de l'enfant à naître son héritier universel, laissant un douaire à la mère, et nomma comme exécuteurs testamentaires deux chevaliers, dont Bérard de Lyonnières, et Philippe de Savoie.

L'acharnement que Philippe manifesta par la suite pour s'emparer de l'héritage des Bâgé permet peut-être de supposer que l'archevêque, voyant Guy près de mourir, le maria rapidement pour susciter un héritier qui désintéresserait les autres frères Bâgé, et dont il aurait le contrôle. En tout cas, Philippe se hâta, sitôt Guy décédé, de rappeler son autorité en vidimant le codicille de Renaud de Bâgé le père, qui lui avait conféré la tutelle de ses enfants. Puis il intervint entre Dauphine de Saint-Bonnet et son beau-frère Renaud le jeune, pour terminer le partage de l'héritage paternel. En outre, il se garda de payer à Dauphine le douaire auquel elle pouvait prétendre ; mais il prit la garde de Sibille, l'enfant posthume de Guy de Bâgé, assurant que le défunt la lui avait oralement confiée.

Dauphine de Saint-Bonnet trouva un protecteur en se remariant à Jean de Châtillon-en-Bazois, seigneur nivernais qui prit l'administration de Saint-Bonnet, et reprit Sibille à Philippe <sup>217</sup>. Un accord intervint en 1263 : l'archevêque récupérait l'enfant, mais il acceptait de payer, très largement d'ailleurs, les arrérages du douaire laissé par Guy à Dauphine <sup>218</sup>. Malgré les apparences, cet acte n'avait rien d'un échange équitable, et Philippe ne cédait rien à quoi il pût prétendre ; il avait simplement, en refusant jusque-là de payer le douaire, conservé une monnaie d'échange qu'il abandonnait le moment venu contre la seule chose qui l'intéressât : la garde de Sibille,

<sup>215. 29</sup> mars 1251 (J. Brossard, Cartulaire de Bourg-en-Bresse, Bourg, 1882, p. 1, 6, 8). C'est à cette occasion qu'on apprend que Philippe avait nommé Bérard de Lyonnières curateur.

<sup>216.</sup> Sur les Saint-Bonnet, É. Perroy, Familles nobles du Forez, t. II, p. 729-734. On y trouve, p. 732, un bref résumé de la seconde partie de cette affaire.

<sup>217.</sup> En 1263, il est dit que Sibille sera rendue à Philippe. Il faut donc considérer que l'archevêque avait d'abord pris l'enfant, récupérée ensuite par sa mère. Voir n. suivante.

<sup>218.</sup> Chartes du Forez, nº 957. Dauphine recevait le montant de dix années de douaire, quoique Guy ne fût décédé que sept ans auparavant.

c'est-à-dire l'administration de l'héritage de Guy de Bâgé, principal héritier de son père.

Il était toutefois prévu que, si Sibille mourait avant douze ans (elle en avait sept en 1263), Jean de Châtillon pourrait revendiquer partie de l'héritage. Dès que Sibille eut douze ans, en 1267, Philippe lui fit rédiger un testament : Dauphine de Saint-Bonnet recevait le tiers des biens de Sibille (les terres situées à l'ouest de la Saône, trop éloignées pour intéresser le Savoyard), à condition de renoncer à son douaire ; Philippe était héritier universel, mais « intuitu persone sue, non ecclesie Lugdunensis ». L'archevêque ne s'était pas occupé de Sibille pour son Église.

Philippe, qui avait entre-temps obtenu, en 1266, la succession d'Alexandre de Bâgé, acheva son dessein sur les Bâgé en faisant épouser Sibille à son neveu Amédée, futur Amédée V de Savoie. Mais, lors du mariage, Philippe n'était plus archevêque de Lyon: il avait choisi d'abandonner l'Église pour la succession de son frère Pierre de Savoie.

## III. LES CONDITIONS DU DÉPART DE PHILIPPE.

En fait, cette démission de l'archevêque de Lyon fut précédée, durant plusieurs années, d'une sensible détérioration des relations entre Philippe et la papauté. Les papes Urbain IV, puis Clément IV, n'avaient en effet pas les mêmes raisons qu'Innocent IV de se montrer indulgents pour l'archevêque de Lyon, qui refusait de recevoir les ordres majeurs et cumulait d'importants bénéfices.

Urbain IV, le premier, manifesta son peu d'aménité pour Philippe en l'invitant à une plus grande rigueur financière : demander à l'élu de Lyon de rembourser ses créanciers, c'était lui conseiller de limiter un engagement dans le siècle toujours coûteux.

Les nombreux bénéfices dont était pourvu Philippe lui assuraient certes des revenus importants, mais on ignore le montant exact de ceux-ci. On est renseigné cependant pour l'évêché de Valence; en 1246, Innocent IV renouvela à Philippe une faveur que lui avait accordée Grégoire IX: l'évêque pouvait retenir la moitié des dîmes de son diocèse, car les revenus de l'évêché ne dépassaient pas 20 marcs d'argent <sup>219</sup>; or, les frais de Philippe étaient bien plus importants. On a vu que la seule escorte accordée au pape pour son départ de Lyon, en 1251, coûta 3000 marcs à l'archevêque <sup>220</sup>. Les différentes expéditions que Philippe eut à conduire (contre les Fribour-

<sup>219.</sup> É. Berger, Registres d'Innocent IV, nº 2080.

<sup>220.</sup> Mathieu Paris, op. cit., t. V, p. 248.

geois en 1251, en Italie en 1256, sans compter les petites guerres en Dauphiné) vinrent s'ajouter aux dettes laissées par le concile.

L'archevêque contracta donc plusieurs emprunts. On sait, par une quittance de 1255, que le fils aîné du comte de Genève, Raoul, lui avança 200 l. v. <sup>221</sup>. Mais Philippe recourut d'abord aux marchands italiens (siennois et romains exclusivement), que la papauté employait à son service. Lorsqu'Urbain IV entreprit de restaurer le crédit de l'Église, il constata que Philippe de Savoie était parmi les prélats les plus endettés. Aussi, d'octobre 1263 à avril 1264, trouve-t-on cinq lettres pontificales pour contraindre Philippe à rembourser ses dettes <sup>222</sup>.

Plus significative est l'affaire de la prévôté de Saint-Donatien de Bruges <sup>223</sup>. Philippe possédait cette prévôté, c'est-à-dire la chancellerie de Flandre, depuis 1240. Mais, en 1244, Jeanne de Flandre disparue, Thomas de Savoie avait dû quitter le comté, dont la direction était passée à la sœur de Jeanne, Marguerite. Celle-ci n'était pas disposée à conserver un chance-lier parvenu seulement grâce à la faveur de son beau-frère, et que ses multiples fonctions ne rendaient guère présent en Flandre. Elle chercha à imposer Jean, le fils qu'elle avait eu de son troisième mariage. La rivalité entre les deux prévôts de Bruges divisa le chapitre : Philippe pouvait compter sur certains chanoines, mais le doyen Guillaume et une autre partie du chapitre soutenaient Jean. Pour Philippe de Savoie, l'intérêt de la prévôté résidait, non dans la chancellerie, mais dans les droits et revenus qui s'y attachaient ; le prévôt disposait en outre de la collation des prébendes de l'Église de Bruges.

Quoique son éloignement et, peut-être, la faiblesse numérique de ses partisans rendissent difficile la position de ces derniers, Philippe ne se pressait pas d'obtenir un règlement du contentieux; mais, en octobre 1261, la comtesse Marguerite, Guy son époux, Jean son fils, leur candidat, et le chapitre de Bruges désignèrent deux chanoines de Courtrai, Jean de Douring et Jean de Gramines, pour entreprendre une négociation avec Philippe. Celui-ci répliqua, le 18 mars 1262 224, en chargeant un Dauphinois (c'était

- 221. Bibl. mun. Lyon, Coste 66 (analyse d'un acte disparu).
- 222. J.-B. Martin, Conciles et bullaire..., nos 1493, 2837, 2838, 2844, 2845.

<sup>223.</sup> Tous les documents relatifs à cette affaire : nomination de procureurs, compromis, jugement, sont insérés dans la confirmation d'Urbain IV du 6 février 1263 : Jean Guiraud, Registres d'Urbain IV, Rome, 1899-1958 (Registres pontificaux publiés par l'École française de Rome), n° 215. Les actes sont enregistrés dans J.-B. Martin, op. cit., sous les numéros 1490, 2820-2825, 2827.

<sup>224.</sup> Le document est daté : « Datum Nantuaci, XV kalendas aprilis, anno Domini MCCLXI ». Il est évidemment daté selon le style de Pâques, de règle à Lyon : le 18 mars 1262, et non 1261 comme l'a cru J.-B. Martin, op. cit., nº 2820. Dès lors, la procuration passée par Philippe n'est pas antérieure, mais postérieure à celle de Marguerite de Flandre, qui a donc l'initiative.

montrer son peu d'attachement à la Flandre et la faible représentation qu'il y avait), le prieur de Pont-de-Beauvoisin Bornon, ainsi que maître Rodolphe de Vivieux (sans doute dauphinois lui aussi), de présenter ses griefs à Urbain IV. En juin 1262, les délégués des parties choisirent le cardinal Hugues de Saint-Cher et le cardinal Octave de Sainte-Marie in Via Lata, pour régler le contentieux. Les arbitres recevaient tout pouvoir « d'adjuger la prévôté et la chancellerie à une des parties, ou de la confirmer, et... d'attribuer à l'autre partie une pension annuelle sur les biens de celui qui aura la prévôté, et spécialement sur ceux du comte ou de la comtesse ».

Les termes de cette définition de compétence ne sont pas neutres. Ils reconnaissent que le droit n'est pas du côté de Jean (il n'a pas encore la prévôté, l'arbitrage ne peut donc que la lui « adjuger »), mais du côté de Philippe (aussi la prévôté, s'il l'obtient, lui sera-t-elle « confirmée »). Mais ils laissent également prévoir un règlement favorable à Jean : car ils prévoient que le candidat évincé recevra une indemnité, perçue tant sur « les biens de celui qui aura la prévôté » que sur ceux du comte et de la comtesse ; or, ceux-ci ne sauraient s'associer à ce versement que si la prévôté est accordée à leur candidat.

Ce compromis contenait donc en germe le jugement que les deux cardinaux rendirent le 12 juillet 1262. Ils reconnurent d'abord le droit que Philippe avait eu jusqu'ici à la prévôté, car ils confirmèrent les décisions qu'il y avait prises, notamment les collations de bénéfices (c'était assurer la sécurité de ses partisans), et cassèrent celles de Jean; les lettres que celui-ci avait pu obtenir en faveur de sa cause étaient également annulées. Mais, pour l'avenir, la prévôté était accordée à Jean, et l'élu de Lyon y perdait tous ses droits, en échange d'une indemnité de 2600 l. t. et d'une pension annuelle de 500 l. p.: une échelle de peines, allant de l'interdit à une amende de 1000 marcs d'argent, était prévue si Jean, le comte ou la comtesse retardaient le versement de cette pension.

Le 6 février 1263, Urbain IV confirma cette décision. Il témoignait par là qu'il n'entendait pas laisser Philippe, quels que fussent ses droits, cumuler un aussi grand nombre de bénéfices.

La crise décisive qui devait contraindre Philippe à la démission ne s'ouvrit cependant que le 28 août 1263, lorsqu'Urbain IV lui écrivit qu'il ne l'autorisait à conserver ses bénéfices que s'il se faisait ordonner sous-diacre aux prochaines ordinations <sup>225</sup>. La papauté n'avait pas jusque-là prêté beaucoup d'attention à l'insuffisance de Philippe : Urbain IV amorçait une réaction qui fut amplifiée par son successeur Clément IV.

Mais Philippe ne voulait pas se faire ordonner. Il pouvait en effet espérer

225. J. Guiraud, op. cit., no 349.

recueillir, à la mort de son frère Pierre, le comté de Savoie; et, de fait, Pierre, dans son testament de 1264, le désigna comme son héritier <sup>226</sup>. Pour être sûr d'obtenir cette succession le jour où elle s'ouvrirait, Philippe avait besoin de conserver sa liberté.

Dans le même temps, il désirait sans doute conserver ses bénéfices le plus longtemps possible. Toutefois, en juillet 1266, il résigna l'évêché de Valence : Clément IV chargea les archevêques d'Embrun et de Tarentaise (le siège de Vienne était vacant) de recevoir cette démission « volontaire » <sup>227</sup>. L'archevêque d'Embrun reçut seul cette démission, le 24 février 1267 : Philippe rappela les améliorations qu'il avait apportées à son Église (notamment une réduction de l'endettement, passé de 31000 à 2000 livres), tout en évitant, selon son expression, de paraître « mendier des félicitations » <sup>228</sup>. L'amertume qui perce à travers ces propos atteste que cette résignation n'était pas aussi volontaire que l'affirmait Clément IV : Philippe n'avait abandonné Valence que pour calmer le pape, et conserver plus tranquillement ses autres bénéfices, plus rémunérateurs.

Entre-temps, l'archevêque de Vienne, Jean de Bernin, était décédé en avril 1266; Philippe, encore évêque de Valence à cette date, se trouva chargé de l'administration de Vienne 229 : pendant quelques mois, le même homme cumula ainsi les deux grands archevêchés du royaume d'Arles; les chapitres de Vienne et de Romans lui confièrent en outre la désignation du nouvel archevêque. Philippe choisit Guy d'Auvergne, prévôt de Lille, qu'il avait sans doute eu l'occasion d'apprécier lorsqu'il était prévôt et chancelier en Flandre. Mais Clément IV suspendit aussitôt la ratification de ce choix : Guy, comme Philippe de Savoie, possédait plusieurs bénéfices ; le pape ne consentait à lui accorder les dispenses nécessaires que s'il se faisait promouvoir au sous-diaconat <sup>230</sup>. Guy obtempéra et fut confirmé le 13 mars 1267 231. Le pape avait ainsi démontré, d'une part, sa méfiance pour les choix de Philippe de Savoie, d'autre part, et c'était pour Philippe un avertissement, que, s'il pouvait tolérer la pluralité des bénéfices, il restait intransigeant sur l'ordination. Aussi, dès lors que Philippe ne voulait pas recevoir les ordres majeurs, son départ était inévitable.

Le 5 octobre 1266, reprenant les avertissements d'Urbain IV, le pape

```
226. J. Wurstemberger, Peter der Zweite, t. IV, nº 407.
```

<sup>227.</sup> U. Chevalier, Regeste..., no 10445.

<sup>228.</sup> Ibid., nº 10499.

<sup>229.</sup> Il paraît avec le titre d'administrateur de Vienne dans un acte du 20 novembre 1266 (M.-C. Guigue, Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay, Lyon, 1885, t. II, appendices, n° 16).

<sup>230.</sup> É. Jordan, Registres de Clément IV, Rome, 1893-1945 (Registres pontificaux publiés par l'École française de Rome), n° 1134.

<sup>231.</sup> Ibid., nº 1184.

BIBL. ÉC. CHARTES. 1988. 1

décidait que, si Philippe n'était pas ordonné sous-diacre d'ici le carême, il serait privé de tous ses bénéfices, sauf de l'archevêché de Lyon, qui lui serait cependant retiré s'il n'était pas prêtre dans l'octave de la Pentecôte 232. Ce délai fut rappelé le 11 mars 1267 233. Mais Philippe n'obéit pas, et Clément IV prononça sa suspension. L'archevêque fit alors intervenir le cardinal-évêque d'Ostie Henri de Suze, lequel, ami de Béatrice de Savoie, ayant de plus mené toute sa carrière en Angleterre, lui était favorable : à sa demande, Clément IV prorogea la sentence le 5 mai 1267, mais en sommant Philippe, qui s'était tenu jusque-là « à la bifurcation de deux voies », de recevoir les ordres ou de partir 234.

Contraint dès lors de choisir, Philippe préféra l'expectative de la succession de son frère, et résigna son siège: le 26 juillet 1267, Clément IV chargeait le cardinal Ottobon Fieschi de lui faire connaître les bénéfices que possédait en Angleterre l'ancien archevêque de Lyon. 235. Peu de temps après, Philippe épousait Alix de Bourgogne et succédait, en 1268, à son frère comme comte de Savoie.

\* \*

Les vingt-deux années passées à Lyon avaient préparé Philippe à sa nouvelle tâche. La caractéristique essentielle de Philippe comme archevêque de Lyon, c'est en effet sa fidélité au clan savoyard : c'est elle qui détermine sa position régionale, c'est elle qui le conduit à jouer un rôle en Angleterre. De même, c'est parce qu'il appartenait à cette famille qu'Innocent IV le choisit, en 1245, comme protecteur, puis le nomma à l'archevêché ; et c'est encore son intérêt familial qui le décida, en 1267, à résigner son siège.

Pour autant, on ne saurait négliger ce qu'apporta à Philippe la possession de l'archevêché de Lyon. Ce n'était pas pour lui une simple position d'attente (contrairement à l'évêché de Valence dont il avait envisagé, on l'a vu, de se débarrasser dès 1244), car, lorsqu'il y fut nommé, il n'avait aucune raison d'espérer obtenir un jour la couronne comtale. Lyon lui offrait une assise politique exceptionnelle, lui permettant de ne pas apparaître seulement comme le cadet d'une grande famille et de disposer d'une grande liberté d'action. Surtout, elle lui assurait une base géographique extrêmement commode, qu'il s'agît de surveiller les Bâgé, de réunir une armée pour entreprendre le siège de Turin, ou de contrôler et d'assurer l'administration de ses seigneuries

<sup>232.</sup> Ibid., no 430-431.

<sup>233.</sup> Ibid., no 587.

<sup>234.</sup> Ibid., no 1192.

<sup>235.</sup> J.-B. Martin, Conciles et bullaire..., nº 1521.

dauphinoises. Elle lui permettait enfin d'étendre l'influence savoyarde, et, à ce titre, l'épiscopat de Philippe doit être intégré dans l'action générale de la maison de Savoie à cette époque. Si les conséquences n'en sont guère visibles sous l'épiscopat de Philippe, elles ne tardèrent pas à apparaître : dès 1269, lorsqu'éclatèrent à Lyon les troubles politiques qui conduisirent finalement à la réunion de cette ville à la France, les bourgeois lyonnais sollicitèrent le comte de Savoie, qui fut pendant trente ans un acteur essentiel de l'histoire intérieure lyonnaise 236.

Pour toutes ces raisons, le rôle politique joué par Philippe de Savoie avant son accession au comté de Savoie ne peut être dissocié de sa qualité d'archevêque de Lyon.

Bruno GALLAND.

<sup>236.</sup> Sur ces événements, voir B. Galland, Les archevêques de Lyon, et Pierre Bonnassieux, De la réunion de Lyon à la France, Lyon-Paris, 1875.